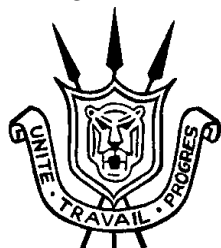


REPUBLIQUE DU BURUNDI



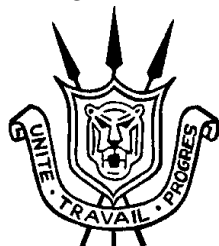
MINISTERE DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE,
DES AFFAIRES SOCIALES ET DU GENRE

ANNUAIRE STATISTIQUE



Edition 2018

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTERE DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE,
DES AFFAIRES SOCIALES ET DU GENRE**

ANNUAIRE STATISTIQUE

Edition 2018

Equipe de Production

Publié sous la coordination du Secrétaire Permanent du MDPHASG :

Felix NGENDABANYIKWA

Equipe de rédaction

1. Service Central Statistique :

1. HABONIMANA Louise
2. NDAYEGAMIYE Salvator
3. NIYONZIMA Léonidas

2. Points Focaux Statistiques des différentes Directions Générales :

1. NYAWAKIRA Godefroid
2. NIYONZIMA Désiré
3. NTUNZWENIMANA Claphe Christine
4. MUDAGI Jean
5. KARIBWAMI Damas
6. KABURA Elysée
7. NINGANZA Felix
8. BUTOYI Benoît
9. NSENGIYUMVA Pamphile

Avant-propos

Conscient de l'importance que joue la statistique dans la planification, le suivi et l'évaluation des différents projets et programmes, le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre a créé, par Ordonnance ministérielle n° 225.01/868 du 6 juin 2017, un **Service Central Statistique** dont la mission principale est de collecter, traiter, analyser, centraliser, diffuser et archiver les données statistiques produites par les différents services du Ministère.

En vue d'opérationnaliser le système statistique, le Ministère s'est engagé à produire et à diffuser les données statistiques de tous les services. C'est dans ce cadre qu'il vient de mettre à la disposition des utilisateurs, un premier document d'un annuaire statistique contenant les données statistiques des années 2017 et 2018 : « **Annuaire Statistique du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, édition 2018** ».

Cet annuaire suscitera davantage, chez les différents acteurs, en particulier ceux œuvrant dans le secteur des Droits de la personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, l'intérêt des statistiques et contribuera à la promotion de la culture statistique.

Le Ministère saisit cette opportunité pour réitérer sa profonde gratitude envers les responsables des structures de l'administration centrale, des administrations personnalisées, des Centres et Projets ainsi que ceux des structures déconcentrées du Ministère pour avoir fourni les données statistiques qui ont servi à la production de ce document. Le Ministère exprime également ses sincères remerciements à l'Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) pour son appui technique tout au long du processus d'élaboration de ce document.

Des remerciements particuliers s'adressent à l'équipe du Service Central Statistique, aux points focaux statistiques et autres agent de collecte des données pour les efforts fournis dans la production de ce document. Le Ministère s'engage à continuer à soutenir l'équipe du Service Central Statistique dans la production des prochains documents statistiques et l'encourage à continuer à promouvoir la culture statistique tant au niveau du Ministère qu'au niveau national.

**LE MINISTRE DES DROITS DE LA PERSONNE
HUMAINE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DU
GENRE**

Martin NPYABANDI

Table des matières

AVANT-PROPOS	ii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iv
0.NOTE INTRODUCTIVE	1
CHAPITRE I. GENERALITES SUR L'ANNUAIRE STATISTIQUE	1
I.1. Définition de l'annuaire statistique	1
I.2. Importance de l'annuaire statistique	1
I.3. Domaines couverts	1
I.4. Sources des données	2
CHAPITRE II. ORGANISATION ET MISSIONS DU MINISTERE DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DU GENRE	3
II.1. Missions générales du ministère	3
II.2. Structures du ministère	4
II.2.1. Administration Centrale	4
II.2.2. Administrations Personnalisées	5
II.2.3. Projets, Centres et Programmes qui ne sont pas des administrations personnalisées	6
II.2.4. Structures déconcentrées	6
II.2.5. Services/Cellules	6
II.2.6. Organigramme	7
CHAPITRE III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	8
III.0. Introduction	8
III.1. Collecte des données	8
III.2. Contrôle de la cohérence des données	9
III.3. Validation	9
III.4. Diffusion/Publication de l'Annuaire Statistique	10
CHAPITRE IV. DEFINITIONS DES CONCEPTS	11
IV.1. Secteur de la Protection Sociale et Sécurité Sociale	11
IV.2. Secteur des Droits de l'Homme	14
IV.3. Secteur Genre	15
CHAPITRE V. TABLEAUX DES DONNEES STATISTIQUES	17
V.1. Tableaux des données statistiques du secteur de la protection sociale	17
V.2. Tableaux des données statistiques du secteur de la sécurité sociale	48
V.3. Tableaux des données statistiques du secteur des droits de l'homme	65
V.4. Tableaux des données statistiques du secteur genre	68
V.5. Tableaux des données sur le personnel	85

Sigles et abréviations

CM	Cabinet du Ministre
C C CDFC	Cellule Chargée de la Coordination des CDFC
C C I	Cellule de la Communication et de l'Information
CDFC	Centre de Développement Familial et Communautaire
CERES	Centre d'encadrement et de Réinsertion des Enfants Soleil
CH	Centre Humura
CNAR	Centre National d'Appareillage et de Rééducation
CNRSP	Centre National de Réadaptation Socioprofessionnelle
CPDHPG	Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide
DAHAVC	Département de l'Action Humanitaire et de l'Assistance aux Victimes des Catastrophes
DAJVVDH	Département de l'Assistance Judiciaire aux Victimes des Violations des Droits de l'Homme
DEF	Département de l'Enfant et Famille
DEG	Département de L'Egalité de Genres
DGASSN	Direction Générale de l'Assistance Sociale et de la Solidarité Nationale
DGDPHEPRN	Direction Générale des Droits de la Personne Humaine, de l'Education à la Paix et à la Réconciliation Nationale
DGPFEG	Direction Générale de la Promotion de la Femme et de l'Egalité de Genres
DGRS	Direction Générale de la Réintégration des Sinistrés
DIS	Département de l'Intégration Sociale
DOTPSEPUNUAM	Département des Organes des Traités, Procédures Spéciales et Examen Périodique Universel des Nations Unies et Autres Mécanismes
DPAF	Département de la Promotion et Autonomisation de la Femme
DPPDPHEPRN	Département de la Promotion, de la Protection des Droits de la Personne Humaine, de l'Education à la Paix et à la Réconciliation Nationale
DPSES	Département de la Promotion Socio-économique des Sinistrés
DRS	Département de la Réhabilitation Sociale des Sinistrés
FAPS	Fonds d'Appui à la Protection Sociale
IASSNRS	Inspection de l'Assistance Sociale, Solidarité Nationale et de la Réintégration des Sinistrés
IDPHG	Inspection des Droits de la Personne Humaine et du Genre
IGDPHASG	Inspection Générale des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre
INSS	Institut National de Sécurité Sociale
MFP	Mutuelle de la Fonction Publique
ONPR	Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire
OOB	Orphelinat Officiel de Bujumbura
PCRS	Projet Cadre de Réintégration des Sinistrés

PES	Projet Enfants Soleil
PFSM	Projet des Filets Sociaux Merankabandi
PMF	Projet «Maison des Femmes»
PLAE	Projet Ligne d'Assistance aux Enfants
SCS	Service Central Statistique
SEP/CNPS	Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale
SGRH	Service de la Gestion des Ressources Humaines
SP	Secrétariat Permanent
UAGPF	Unité d'Appui en Genre et Promotion de la Femme

0. NOTE INTRODUCTIVE

Cet annuaire statistique constitue un document de base pour la compilation et la centralisation des données statistiques produites au sein du Ministère. Il permettra aux utilisateurs de disposer d'un document de référence pour la planification.

Il est constitué des deux parties : la partie théorique qui comprend la présentation générale de l'annuaire statistique, l'organisation et les missions du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, la démarche méthodologique utilisée dans l'élaboration de ce document ainsi que la définition de quelques concepts en référence aux contenus des données statistiques. La deuxième partie quant à elle est constituée des tableaux contenant les données statistiques du secteur de la protection sociale, le secteur de la sécurité sociale, le secteur des droits de l'homme et le secteur du genre.

CHAPITRE I. GENERALITES SUR L'ANNUAIRE STATISTIQUE

Ce chapitre définit l'annuaire statistique, son importance, les domaines qu'il doit couvrir ainsi que les sources des données.

I.1. Définition de l'annuaire statistique

L'annuaire statistique est l'une des publications qui présente les séries statistiques rétrospectives les plus importantes de l'ensemble de l'activité économique, sociale et culturelle d'une entité. Cette entité peut être une entreprise, une association, un département ministériel, toute une nation ou un groupe de nations. En d'autres termes, c'est un document qui présente la compilation de l'ensemble des statistiques courantes (économiques, sociales, démographiques, environnementales, culturelles, etc) produites par un système.

Ce document à caractère général est publié une fois par an suivant le plan de diffusion de la structure qui le produit. Les données contenues dans l'annuaire sont présentées en grande partie sous forme de tableaux.

I.2. Importance de l'annuaire statistique

L'annuaire statistique constitue les mémoires statistiques d'une entité. Il donne une photographie d'une situation donnée et dans certains cas, il renseigne sur l'évolution de cette situation pendant plusieurs années. Il sert à comparer, analyser des situations et constitue un outil fondamental pour les prises de décision basées sur les faits.

I.3. Domaines couverts

L'annuaire statistique du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre relate les activités réalisées dans ses différents services. Les domaines couverts par cet annuaire sont entre autre le domaine de la protection sociale, le domaine des droits de l'homme et le domaine de la promotion de la femme et de l'égalité du genre.

I.4. Sources des données

Les données contenues dans ce document proviennent des sources administratives.

C'est-à-dire que ce sont des données collectées du jour au jour par rapport aux réalisations des différents services du Ministère. Elles sont différentes des données collectées dans les recensements ou les enquêtes. Les principales sources des données sont : Les Directions Générales de l'administration centrale et celles de l'administration personnalisée, les Départements de l'administration centrale et ceux de l'administration personnalisée, les Centres et projets sous tutelle du Ministère ainsi que quelques services partenaires du Ministère.

CHAPITRE II. ORGANISATION ET MISSIONS DU MINISTERE DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DU GENRE

II.1. Missions générales du ministère

Au terme de l'article 1 du Décret n° 100/57 du 4 avril 2016 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, les missions générales dudit Ministère sont les suivantes :

- Concevoir et exécuter la politique nationale en matière des Droits de la Personne Humaine et du Genre et veiller à son exécution ;
- Promouvoir et protéger les droits de la personne humaine, en collaboration avec les autres ministères et organisations publiques et privées concernés ;
- Concevoir et mettre en œuvre avec les autres partenaires un programme pour la prévention et l'éradication du génocide et des crimes contre l'humanité ;
- Concevoir et mettre en œuvre un vaste programme d'éducation à la paix, à la réconciliation nationale, à la démocratie et à la citoyenneté en collaboration avec les autres ministères concernés ;
- Coordonner les interventions dans les différents secteurs d'action en faveur des structures et des activités de promotion et de protection des droits de la personne humaine et d'éducation à la paix ;
- Etablir régulièrement l'évolution de la situation des droits de la personne humaine et développer une stratégie de communication conséquente ;
- Assurer la plaidoirie pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de la politique nationale en matière des droits de la personne humaine ;
- Promouvoir des systèmes d'assurances maladies ou de mutualités-santé universelles pour les travailleurs publics et privés ainsi que pour la population ;
- Assurer l'amélioration progressive de la couverture des risques sociaux, particulièrement dans le secteur privé structuré, par la mise en place d'un système efficace de sécurité sociale ;
- Assurer le contrôle de l'application de la législation de la sécurité sociale ;
- Elaborer et coordonner les stratégies de mobilisation pour le secours des sinistrés en cas de catastrophes naturelles en collaboration avec les autres ministères concernés ;
- Promouvoir l'équité dans la distribution des ressources nationales en faveur des groupes sociaux vulnérables ;
- Coordonner les interventions dans les différents secteurs d'action en faveur des personnes nécessiteuses et vulnérables, les structures et les activités de promotion et de protection des droits de la personne humaine, ainsi que dans les secteurs de promotion de l'égalité des genres ;
- Contribuer à l'élaboration, à l'application et au respect des lois, pactes, conventions et plates-formes d'action qui protègent les droits de la personne en général, les droits des personnes vulnérables, des femmes, des enfants et des personnes âgées en particulier ainsi qu'à l'équilibre du genre ;
- Elaborer et assurer le suivi des projets d'investissement du ministère.

II.2. Structures du ministère

Pour réaliser ses missions, le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre dispose des services de l'Administration Centrale, des services déconcentrés, des services des administrations personnalisées, des Centres et des projets placés sous sa tutelle ainsi que des Cellules/Services placés sous l'autorité hiérarchique du Cabinet ou du Secrétariat Permanent.

II.2.1. Administration Centrale

- La Coordination du Cabinet ;
- Le Secrétariat Permanent ;
- L'Inspection Générale des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre ;
- La Direction Générale des Droits de la Personne Humaine, de l'Education à la Paix et à la Réconciliation Nationale ;
- La Direction Générale de l'Assistance Sociale et de la Solidarité Nationale ;
- La Direction Générale de la Réintégration des Sinistrés ;
- La Direction Générale de la Promotion de la Femme et de l'Egalité de Genre ;
- Des Départements divisés en autant de services que de besoin.

❖ Coordination du Cabinet

La Coordination du Cabinet du Ministère comprend :

- Un Assistant du Ministre ;
- Des Conseillers politiques ;
- Un Secrétaire.

❖ Secrétariat Permanent

Le Secrétariat Permanent comprend :

- Un Secrétaire Permanent ;
- Des Conseillers techniques ;
- Un secrétaire.

➤ Sont placés sous l'autorité hiérarchique du Secrétaire Permanent :

- L'Inspection Générale des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre ;
- La Direction Générale de l'Assistance Sociale et de la Solidarité Nationale ;
- La Direction Générale de la Réintégration des Sinistrés ;
- La Direction Générale des Droits de la Personne Humaine, de l'Education à la Paix et à la Réconciliation Nationale ;
- La Direction Générale de la Promotion de la Femme et de l'Egalité de Genre ;
- Les structures déconcentrées à savoir les Centres de Développement Familial et Communautaires (CDFC) ;

- Les Projets, Centres et Programmes qui ne sont pas des administrations personnalisées.
- ❖ **L'Inspection Générale des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre comprend :**
 - L'Inspection de l'Assistance Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Réintégration des Sinistrés ;
 - L'Inspection des Droits de la Personne Humaine et du Genre.
- ❖ **La Direction Générale de l'Assistance Sociale et de la Solidarité Nationale comprend trois Départements :**
 - Le Département de l'Intégration Sociale ;
 - Le Département de l'Action Humanitaire et de l'Assistance aux Victimes des Catastrophes ;
 - Le Département de l'Enfant et Famille.
- ❖ **La Direction Générale de la Réintégration des sinistrés comprend deux Départements :**
 - Le Département de la Réhabilitation Sociale des sinistrés ;
 - Le Département de la Promotion socio-économique des sinistrés ;
- ❖ **La Direction Générale des Droits de la Personne Humaine, de l'Education à la Paix et à la Réconciliation Nationale comprend trois Départements :**
 - Le Département de la Promotion, de la Protection des Droits de la Personne Humaine, de l'Education à la Paix et à la Réconciliation Nationale ;
 - Le Département de l'Assistance Judiciaire aux victimes des violations des Droits de la Personne Humaine ;
 - Le Département des Organes de traités, Procédures spéciales et Examen Périodique Universel des Nations Unies et autres mécanismes.
- ❖ **La Direction Générale de la Promotion de la Femme et de l'Egalité du Genre comprend deux Départements :**
 - Le Département de la Promotion et de l'Autonomisation de la Femme ;
 - Le Département de l'Egalité du Genre.

II.2.2. Administrations Personnalisées

Sont placés sous la tutelle du Ministère, les Administrations Personnalisées. Celles-ci sont organisées par des textes qui leur sont propres. Il s'agit de :

- Centre National d'Appareillage et de Rééducation ;

- Centre National de Réadaptations Socio-Professionnelle ;
- Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide ;
- Fonds d'Appui à la Protection Sociale ;
- Institut National de Sécurité Sociale ;
- Mutuelle de la Fonction Publique ;
- Office National des Pensions et des Risques Professionnels des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire;
- Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale.

II.2.3. Projets, Centres et Programmes qui ne sont pas des administrations personnalisées

Les projets et centres placés sous tutelle du Ministère sont :

- Centre d'Encadrement et de Réinsertion des Enfants Soleil ;
- Centre Humura ;
- Centre Multifonctionnel de Gitega ;
- Orphelinat Officiel de Bujumbura ;
- Projet Cadre de Réintégration des Sinistrés ;
- Projet Enfants Soleil ;
- Projet Ligne d'Assistance aux Enfants ;
- Projet Maison des Femmes ;
- Projet MERANKABANDI ;
- Unité d'Appui en Genre et Promotion de la Femme.

II.2.4. Structures déconcentrées

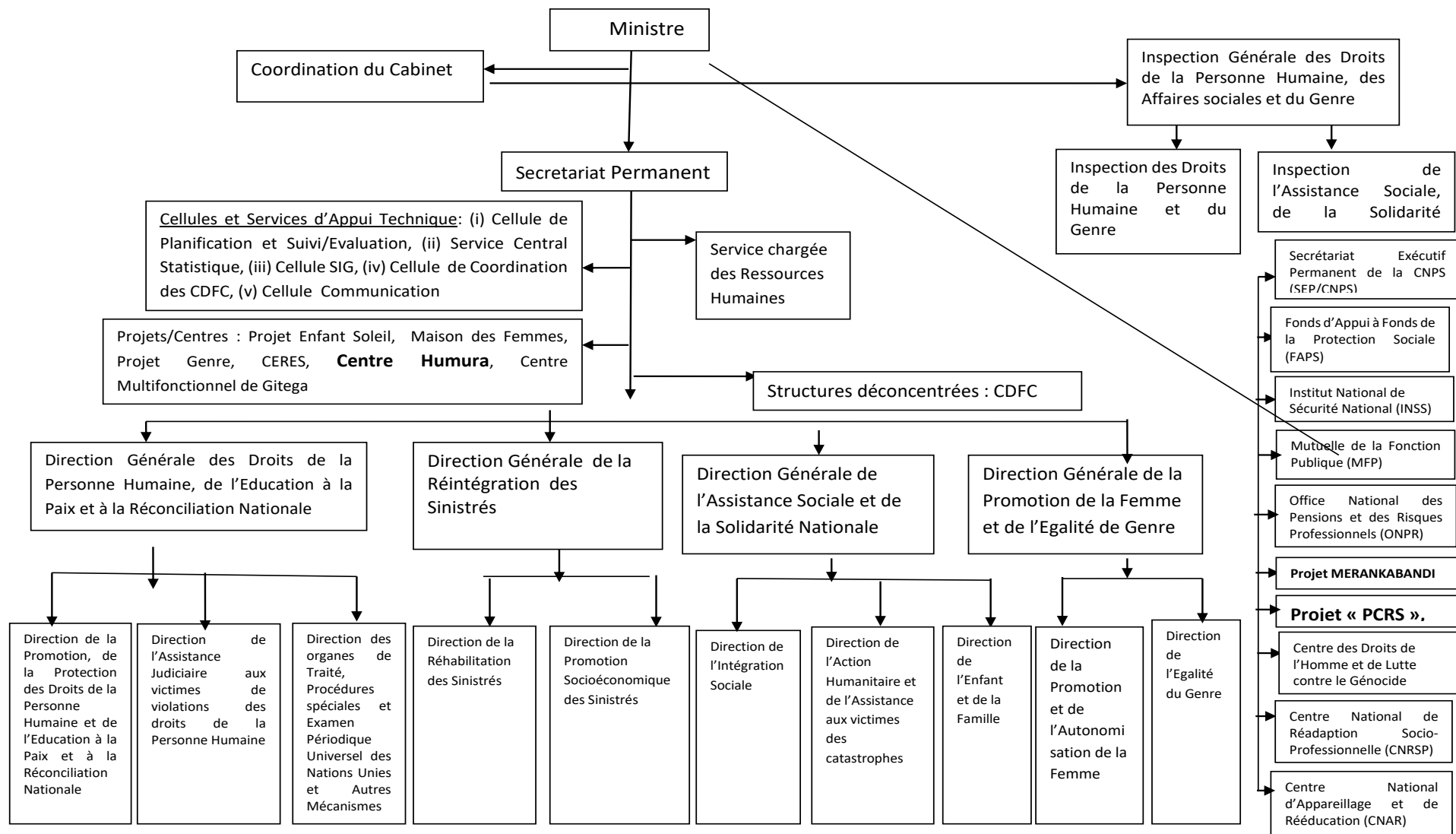
Il existe également les structures déconcentrées du Ministère dans toutes les Provinces et Communes du Pays. Ce sont les Centres de Développement Familial et Communautaire (CDFC).

II.2.5. Services/Cellules

Les Services et cellules rattachés au Cabinet ou au Secrétariat Permanent sont :

- Cellule de Communication et d'Information ;
- Cellule chargée de la Coordination des CDFC ;
- Cellule de Gestion des marchés publics ;
- Service de Planification, Suivi-évaluation et Statistiques.

ORGANIGRAMME DU MINISTERE



CHAPITRE III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

III.0. Introduction

La note méthodologique constitue la feuille de route pour l'élaboration de l'annuaire. C'est une note qui donne les détails sur les différentes étapes qu'a suivi le processus d'élaboration de cet annuaire. Elle précise les différents niveaux de responsabilité et la source de chaque information statistique. Elle est généralement accompagnée d'un chronogramme et d'une répartition de tâches.

III.1. Collecte des données

Selon l'organigramme du Ministère, une structure/service devrait être responsabilisé pour l'élaboration de l'annuaire statistique avec la collaboration d'autres structures internes ou externes. Les structures impliquées sont soit chargées de la collecte ou de la centralisation des informations statistiques ou bien elles apportent leur appui technique.

C'est à cet effet que le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre a créé, par Ordonnance ministérielle n° 225.01/868 du 6 juin 2017, un Service Central Statistique dont sa mission principale est de collecter, traiter, analyser, centraliser, diffuser et archiver les données statistiques produites par les différents services du Ministère. En tenant Compte de la dimension multisectorielle du Ministère, des points focaux statistiques ont été nommés dans les différentes Directions Générales dont leur rôle est principalement de collecter les données statistiques relatives à leurs domaines d'intervention et de les transmettre au Service Central Statistique pour la centralisation. C'est ce service même qui a élaboré cet annuaire en collaboration avec les points focaux statistiques et d'autres agents de collecte des données.

La démarche a consisté, dans un premier temps, à l'élaboration de la méthodologie et des fiches de collecte des données à remplir pour chaque service et à leur distribution aux services concernés après leur validation interne et au niveau du Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS). En fonction des axes d'intervention du Ministère, 55 fiches principales et quelques sous-fiches de collecte des données ont été élaborées.

Ensuite, le Service Central Statistique a élaboré des canevas de collecte des données des années antérieures (2017 et 2018) pour produire le premier annuaire statistique. Des séances d'explication des fiches de collecte des données et des canevas ont été organisées à l'endroit des agents de collecte des données et des points focaux statistiques chargés de leur accompagnement pendant la collecte des données. Des séances de travail en petit groupes ont été également organisées à l'endroit des agents de collecte des données et des points focaux statistiques pour assurer la qualité des données collectées.

Les données collectées ont été transmises au Service Central Statistique et ce dernier a organisé un atelier de 4 jours avec les points focaux statistiques pour produire le premier annuaire statistique. Après l'atelier, un document provisoire de l'annuaire statistique était disponible. Puis, on a organisé une séance de présentation de cet annuaire statistique provisoire auprès des agents de collecte des

données de tous les Services du Ministère pour voir ensemble les informations statistiques qui manquaient et déterminer à quand et comment ces informations pourront être disponibles. L'activité de collecte des données a continué avec des séances de travail en petits groupes ou des visites individuelles service par service pour compléter les informations manquantes ou corriger les erreurs constatées.

III.2. Contrôle de la cohérence des données

Une fois les informations ou les données collectées, les cadres chargés de l'élaboration des annuaires doivent procéder aux vérifications des données pour éviter toute éventuelle erreur émanant de la source avant de les porter sur des fiches servant à la saisie directe sur les ordinateurs. Les cadres chargés de l'élaboration de l'annuaire doivent toujours se référer à la structure productrice de données pour toute incohérence ou anomalie constatée. Les modifications ou corrections possibles doivent être menées en étroite collaboration avec les structures productrices de données.

C'est dans ce cadre que le document produit a été envoyé électroniquement aux responsables des différents Services du Ministère, aux points focaux statistiques et aux agents de collecte des données pour la vérification de la cohérence entre les informations contenues dans le document et celles envoyées depuis les Services. Puis on a intégré les observations émises avant d'organiser un atelier de pré-validation interne du document.

III.3. Validation

C'est une étape très importante dans le processus d'élaboration des annuaires. C'est à cette étape que les producteurs de données, l'équipe d'élaboration, les responsables des services se réunissent pour examiner et amender l'annuaire.

Pour améliorer le document et assurer la qualité des données contenues dans ce document, un atelier de pré-validation a été organisé à l'endroit de tous les responsables du Ministère, des points focaux statistiques, des agents de collecte des données ainsi que les responsables des structures déconcentrées du Ministère pour analyser ensemble le document et relever les observations. Ensuite, on a intégré les observations issues de l'atelier de pré-validation et le document a été renvoyé électroniquement à tous les responsables, aux points focaux statistiques et aux agents de collecte des données pour la vérification de la fiabilité et la cohérence des données statistiques après l'intégration des observations avant de présenter le document au Comité Technique de l'Information Statistique.

Après, Le document a été soumis au Comité Technique de l'Information Statistique pour l'analyse et la validation. Le document a été renvoyé encore une fois à tous les responsables, aux points focaux statistiques et aux agents de collecte des données pour d'éventuelles observations après l'intégration des observations du Comité Technique de l'Information Statistique. avant de le publier. Enfin, le document a été finalisé après l'intégration des dernières observations en provenance des différents services du Ministère.

III.4. Diffusion/Publication de l'Annuaire Statistique

Le format de diffusion des annuaires est une façon de présenter les annuaires. C'est la façon dont les utilisateurs peuvent accéder aux annuaires. Ce format est généralement ouvert. Un format est ouvert s'il est libre d'accès et qu'aucune restriction juridique n'entrave son utilisation. Trois types de support sont généralement utilisés pour la diffusion. Il s'agit du document papier, du document électronique et le site web. Le document validé après l'intégration des observations issues du Comité Technique de l'Information Statistique sera diffusé/publié sous format papier ou électroniquement et posté sur le site web du Ministère. Un document confectionné sera déposé à la bibliothèque de l'ISTEEBU et posté sur son site web. Aussi, le document produit pourra être diffusé via des séminaires et ateliers de dissémination. La publication du document produit à l'année n se fera à l'année $n+1$ avant sa fin.

CHAPITRE IV. DEFINITIONS DES CONCEPTS

IV.1. Secteur de la Protection Sociale et Sécurité Sociale

1. **Orphelin** : un orphelin ou une orpheline est un enfant (habituellement mineur) dont le père et la mère sont décédés, ou dont l'un des deux parents est décédé, ou par extension, disparu(s) définitivement.
2. **Personne vivant avec handicap** : il s'agit d'une personne qui présente des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.
3. **Personne vulnérable** : une personne vulnérable est une personne qui éprouve des difficultés à faire face de manière autonome aux sollicitations de la vie quotidienne, notamment en ce qui concerne la satisfaction de ses besoins fondamentaux, suite à une situation d'orphelin, de dénuement, de handicap, de délinquance ou d'autres causes
4. **Affilié** : c'est un assuré social qui est rattaché à un organisme où il cotise régulièrement et que cet organisme est débiteur de prestations envers son assuré social.
5. **Ayant droit** : c'est un membre de la famille (conjoint, enfant...) qui, rattaché à un assuré, bénéficie des prestations sociales de celui-ci au titre du lien qui les unit.
6. **Fonds d'appui à la protection sociale** : c'est un fonds de solidarité nationale chargé de mobiliser les ressources et financer les programmes de mise en œuvre de la Politique Nationale de protection sociale.
7. **Transfert monétaire** : un transfert monétaire à usages multiples est un transfert (soit régulier ou exceptionnel) qui correspond à une somme d'argent dont un ménage a besoin pour subvenir entièrement ou en partie pour répondre à un ensemble de besoins de base et/ou de relèvement.
8. **Personne âgée** : c'est une personne dont l'âge est avancé et qui présente les attributs physiologiques et sociaux de la vieillesse tels que la société se les représente. Ici, est considérée comme personne âgée toute personne âgée de plus de soixante ans.
9. **Protection sociale** : c'est un ensemble de mesures publiques ou privées qui concourent à garantir la population l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux revenus suite aux risques sociaux, est un moyen incontournable pour sauvegarder le bien être socio-économique de la population.

- 10. Pension de vieillesse (PV) :** une pension de vieillesse est une somme d'argent perçue par un assuré qui atteint 60 ans de naissance, tout en ayant accompli un minimum de 15 ans d'assurance. Elle est versée jusqu'au décès.
- 11. Allocation de vieillesse (AV) :** c'est un montant unique versé lorsque l'assuré atteint 60 ans de naissance tout en ayant accompli moins 15 ans d'assurance.
- 12. Pension d'invalidité (PI) :** une pension d'invalidité est payable en cas d'incapacité permanente (physique ou morale) d'une personne, dont le taux validé par le Médecin-Conseil, est supérieur ou égal à 66% et dont la cause est non liée au travail ; tout en ayant accompli au moins 3 ans d'assurance avec un minimum de 6 mois d'assurance au cours des 12 derniers mois civils qui précèdent le début d'invalidité. Elle est payable jusqu'au décès.
- 13. Pension de survivants (PS) :**
- Pour l'INSS, la PS est versée trimestriellement ou mensuellement aux bénéficiaires (conjoint survivant, orphelin ou ascendants directs) ; et est calculée en pourcentage de la pension dont l'assuré décédé était titulaire ou aurait eu droit à raison de 50% pour le conjoint, 40% pour chaque orphelin de père et de mère, **25%** pour chaque orphelin de père ou de mère et 25% pour chaque ascendant direct.
 - Pour l'ONPR, la PS est versée mensuellement aux bénéficiaires (conjoint survivant, orphelin ou ascendants directs) ; et est calculée en pourcentage de la pension dont l'assuré décédé était titulaire ou aurait eu droit à raison de 60% pour le conjoint, 16% pour chaque orphelin et 30% pour chaque ascendant direct.
- 14. Allocation de survivants (AS) :** montant unique versé aux ayants-droit dans les mêmes proportions que pour la PS, au cas où l'assuré décédé ne totalisait pas 180 mois d'assurance.
- 15. Allocation d'incapacité (AI) :** c'est une somme d'argent versée (en une seule fois) en cas d'incapacité permanente de travail, lorsque le taux d'incapacité est inférieur à 15%.
- 16. Rente d'incapacité (RI) :** c'est une somme d'argent versée (mensuellement ou trimestriellement) en cas d'incapacité permanente (totale ou partielle), lorsque le taux d'incapacité est supérieur ou égale à 15%.
- 17. Rente de survivants (RS) :** Pour l'INSS, la Rente de survivant est payable mensuellement ou trimestriellement. Elle est calculée en pourcentage de la RMM, à raison de 50% pour le conjoint, 20% pour l'orphelin de père ou de mère, 40% pour l'orphelin de père et de mère et 20% pour chaque ascendant direct (absence de conjoint ou d'orphelin).

Pour l'ONPR, la rente de survivant est payable mensuellement. Elle est calculée en pourcentage du salaire de base de l'assuré décédé à raison de 60% pour le conjoint, 16% pour chaque orphelin et 30% pour chaque ascendant direct.

- 18. Affilié public :** est un agent du secteur public pris en charge par la Mutuelle de la Fonction Publique en échange des cotisations (part employé et par employeur) payées.
- 19. Affilié privé :** est un agent du secteur privé pris en charge par la Mutuelle de la Fonction Publique en échange des cotisations (part employé et par employeur) payées.
- 20. Ayant droit public :** est un conjoint ou un enfant d'un affilié public.
- 21. Ayant Droit privé :** est un conjoint ou un enfant d'un affilié privé.
- 22. Cotisation attendue :** cotisation attendue d'être versée à la Mutuelle de la Fonction Publique par les employeurs.
- 23. Cotisation déclarée :** cotisation déclarée par l'employeur.
- 24. Cotisation encaissée :** cotisation versée à la Mutuelle de la Fonction Publique par les employeurs.
- 25. Arriérés :** cotisations qui restent dues.
- 26. Actes médicaux :** sont les actes posés par un personnel médical sur un affilié ou un ayant droit et qui sont codifiés et terrifiés sur base d'une nomenclature définie par le ministère de la santé.
- 27. Hospitalisation :** admission et séjour d'un malade dans un hôpital ou centre de santé.
- 28. Produits pharmaceutiques :** substance qui permet de prévenir, traiter ou déceler une maladie humaine ou animale. Il est composé d'une ou plusieurs principes actifs.
- 29. Hôpitaux :** établissement des soins où un personnel qualifié prend en charge des personnes malades ou victimes d'accident et qui ne peuvent pas être traité à domicile ou dans un cabinet médical.
- 30. Centre de santé :** structure sanitaire de proximité dispensant principalement des soins de 1er recours.
- 31. Pharmacie privée :** magasin privé où l'on vend des médicaments, objets et instruments destinés aux soins du corps et où l'on fait certaines préparations et qui appartient à un particulier.
- 32. Pharmacie de la MFP :** local où les médicaments sont, conservés et distribués au détail par le pharmacien, et où on procède à l'exécution des ordonnances médicales. Elle appartient à la MFP.

33. Centre optique : local où l'on vend des lunettes médicales.

34. Hôpitaux autonomes : Hôpitaux publics ayant une autonomie de gestion.

35. Assujetti : administration ou une personne soumise à un impôt, à une taxe (contribuable, imposable, redevable), qui est affiliée à la sécurité sociale ou à un organisme similaire. Pour la MFP, il s'agit des employeurs qui cotisent pour leurs salariés et l'INSS et l'ONPR pour les retraités.

36. Prestataire : est une personne physique ou morale, y compris un organisme qui offre des services pour une entreprise. Pour la MFP, il s'agit des individus qui font la prise en charge des bénéficiaires (médecins, infirmiers, dentiste, pharmaciens, opticiens etc.)

IV.2. Secteur des Droits de l'Homme

37. Droits de l'homme : les droits de l'homme sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, quels que soient leur nationalité, lieu de résidence, sexe, origine ethnique ou nationale, couleur, religion, langue ou toute autre condition.

38. Rapport initial : c'est un rapport préliminaire produit un an souvent après la ratification d'une convention régionale ou internationale.

39. Validation d'un rapport : est l'un des étapes de l'élaboration d'un rapport à soumettre aux organes de traités qui consiste à le présenter aux intervenants nationaux dans le domaine sur lequel porte ledit rapport en vue d'y apporter les contributions nécessaires afin qu'il puisse donner le maximum des renseignements possible.

40. Violation des droits de l'homme : c'est une action qui consiste à enfreindre une règle ou un droit. Ce sont des comportements contraires aux instruments du droit international qui revêtent un caractère de gravité, mais qui ne figurent pas comme tels dans la liste des infractions graves.

41. Victime des violations des droits de l'homme : des personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle, ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions qui enfreignent les lois pénales dans un État membre, y compris celles qui proscrivent les abus criminels de pouvoir.

42. Cachot : pièce exiguë où l'on enferme des personnes punies en les isolant ; lieu de privation de liberté.

43. **Prison** : une prison est un lieu où les prisonniers sont enfermés. La prison a également un effet dissuasif dans la mesure où ceux qui ont l'intention de commettre un acte illicite savent qu'ils risquent de finir par se retrouver détenus et donc privés de leur liberté.
44. **Dossier irrégulier** : est une affaire judiciaire qui ne respecte pas les principes du procès équitable.

IV.3. Secteur Genre

45. **Violence** : la violence est un terme général employé pour décrire un comportement agressif, non amical, non pacifiste, autrement dit une contrainte imposée qui provoque la douleur, la peine.
46. **Violences sexuelles** : tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin et ou masculin et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.
47. **Violences physiques** : celles qui font atteinte à l'intégrité physique de la personne, comme tirer les cheveux, surcharge des activités ménagères, torsions, séquestrations, homicides, coups et blessures, brûlures, mutilations, etc.
48. **Violences psychologiques, morales** : consistent à dévaloriser l'autre par des attitudes et des propos méprisants, par l'humiliation ou par le chantage. Par exemple, les injures, le silence, les gestes, les affiches, les menaces incessantes, la sous-estimation, l'humiliation, le terrorisme, les insultes, les chantages, le dénigrement, menaces verbales, abandon, harcèlement moral, isolement social, etc.
49. **Violences économiques** : contrôle des dépenses et des revenus de son partenaire sans son accord, privations de ressources, de biens, refus d'exercer un travail rémunéré etc.
50. **Tueries** : ce sont des crimes meurtriers commis dont les causes sont des Violences Sexuelles et basées sur le Genre.
51. **Assistance médicale ou prise en charge médicale** : c'est l'aide médicale urgente. C'est un dispositif mis en place par un Etat pour apporter une aide médicale aux Victimes des VSBG.
52. **Assistance juridique** : c'est la possibilité de **se faire accompagner par un expert du droit** (juriste, avocat ou notaire) afin d'obtenir des réponses personnalisées aux questions.
53. **Assistance psychologique ou prise en charge psychologique** : méthode thérapeutique destinée aux personnes souffrant de problèmes psychologiques qui permet au malade de soulager sa souffrance et d'avoir une nouvelle approche de sa maladie.

54. ***Prise en charge holistique*** : c'est une prise en charge complète d'une personne ayant des problèmes physiques, psychologiques, socio-économiques et juridiques. Cette prise en charge couvre le volet médical, psychologique, socio-économique et juridique.
55. ***Centre Intégré*** : c'est une institution qui assure aux victimes des VSBG une prise en charge holistique ou complète.

CHAPITRE V. TABLEAUX DES DONNEES STATISTIQUES

V.1. Tableaux des données statistiques du secteur de la protection sociale

Les tableaux des données du secteur de la protection sociale comprennent les données sur l'assistance médicale des personnes vulnérables malades, la prise en charge des enfants orphelins, l'assistance des familles ayant mis au monde des triplets et d'autres enfants nécessitant l'assistance en lait et en farine de bouillie. Ils comprennent également les données sur l'assistance en vivres, en non vivres et en tôles aux personnes vulnérables et celles victimes des catastrophes, la formation des personnes handicapées en métiers divers et l'octroi des kits après la formation, l'assistance des personnes handicapées en appareils de mobilité, en réadaptation et rééducation ; les données sur la ligne d'assistance aux enfants en difficultés, la représentativité des enfants dans le Forum National des Enfants, l'adoption des enfants, les données sur les enfants retirés de la Rue et réinsérés. Il y a aussi les tableaux des données sur l'assistance des personnes sinistrées en tôles, en vivres, en kit de réintégration, en cartes d'assurance maladie et en construction des maisons, les données sur les ménages vulnérables bénéficiaires des transferts monétaires ainsi que les données sur le financement des programmes de protection sociale.

Tableau 1. Effectif des personnes vulnérables malades ayant bénéficié d'une assistance médicale de la part du Ministère en charge des Affaires Sociales par province

Province	2017	2018
Bubanza	4208	4204
Bujumbura	86	1365
Bujumbura Mairie	16199	18560
Bururi	20	0
Cibitoke	1348	989
Gitega	477	560
Karusi	113	97
Kayanza	805	872
Muramvya	29	23
Muyinga	724	184
Mwaro	491	374
Ngozi	2277	1792
Rumonge	242	0
Total	27019	29020

Source: Département de l'Intégration Sociale

N.B. L'effectif élevé des personnes vulnérables malades assistées en mairie de Bujumbura se justifie par le fait qu'il existe un partenariat entre le Ministère et plusieurs Hôpitaux par rapport à d'autres Provinces. Pour les fournitures de médicaments aussi, les pharmacies fournisseurs se trouvent en

Mairie de Bujumbura. En plus, ces personnes viennent presque dans toutes les provinces du pays surtout avec les transferts vers les Hôpitaux spécialisés qui se trouvent en Mairie de Bujumbura.

Tableau 2. Effectif des enfants orphelins de 0 à 5 ans pris en charge par l'Orphelinat Officiel de Bujumbura étant dans le Centre par catégorie et par sexe

Catégories	Sexe	2017	2018
Orphelins de père et de mère	F	4	4
	G	3	3
Orphelins de mère	F	3	3
	G	5	6
Enfants de parents inconnus	F	12	8
	G	12	4
Autres enfants	F	0	0
	G	0	0
Total	F	19	15
	G	20	13
Total F+G		39	28

Source: Orphelinat Officiel de Bujumbura

Tableau 3. Effectif des enfants orphelins de 6 à 11 pris en charge par l'Orphelinat Officiel de Bujumbura étant dans le Centre par catégorie et par sexe

Catégories	Sexe	2017	2018
Orphelins de père et de mère	F	1	1
	G	3	3
Orphelins de mère	F	0	1
	G	7	6
Enfants de parents inconnus	F	2	3
	G	2	1
Autres enfants	F	0	0
	G	2	2
Total	F	3	5
	G	14	12
Total F+G		17	17

Source : Orphelinat Officiel de Bujumbura

Tableau 4. Effectif des enfants orphelins de 12 à 18 ans pris en charge par l'Orphelinat Officiel de Bujumbura étant dans le centre par catégorie et par sexe

Catégories	Sexe	2017	2018
Orphelins de père et de mère	F	2	3
	G	0	0
Orphelins de mère	F	1	1
	G	0	0
Enfants de parents inconnus	F	1	1
	G	0	0
Autres enfants	F	0	0
	G	0	0
Total	F	4	5
	G	0	0
Total F+G		4	5

Source: Orphelinat Officiel de Bujumbura

Tableau 5. Effectif des enfants orphelins de plus de 18 ans pris en charge par l'Orphelinat Officiel de Bujumbura étant dans le centre par catégorie et par sexe

Catégories	Sexe	2017	2018
Orphelins de père et de mère	F	0	0
	G	6	6
Orphelins de mère	F	0	0
	G	0	0
Enfants de parents inconnus	F	0	0
	G	3	2
Autres enfants	F	0	0
	G	0	0
Total	F	0	0
	G	9	8
Total F+G		9	8

Source : Orphelinat Officiel de Bujumbura

Tableau 6. Effectif total des enfants orphelins pris en charge par l'Orphelinat Officiel de Bujumbura étant dans le Centre par tranches d'âges et par sexe

Tranches d'âges	Sexe	2017	2018
0-5 ans	F	19	15
	G	20	13
6-11 ans	F	3	5
	G	14	12
12-18 ans	F	4	5
	G	0	0
Plus de 18 ans	F	0	0
	G	9	8
Total	F	26	25
	G	34	25
Total F+G		69	58

Source : Orphelinat Officiel de Bujumbura

Tableau 7. Effectif des enfants orphelins de 0 à 5 ans pris en charge par les Orphelinats privés appuyés par le Ministère par catégorie et par sexe

Catégories	Sexe	2017	2018
Orphelins de père et de mère	F	2	3
	G	3	2
Orphelins de mère	F	80	26
	G	56	74
Enfants de parents inconnus	F	8	4
	G	6	11
Autres enfants	F	14	7
	G	10	11
Total	F	104	40
	G	75	98
Total F+G		179	138

Source : Département de l'Intégration Sociale

Tableau 8. Effectif des enfants orphelins de 6 à 11 ans pris en charge par les Orphelinats privés appuyés par le Ministère par catégorie et par sexe

Catégories	Sexe	2017	2018
Orphelins de père et de mère	F	10	5
	G	5	7
Orphelins de mère	F	6	4
	G	4	2
Enfants de parents inconnus	F	4	8
	G	4	10
Autres enfants	F	9	8
	G	2	2
Total	F	29	25
	G	15	21
Total F+G		44	46

Source : Département de l'Intégration Sociale

Tableau 9. Effectif des enfants orphelins de 12 à 18 ans pris en charge par les Orphelinats privés appuyés par le Ministère par catégorie et par sexe

Catégories	Sexe	2017	2018
Orphelins de père et de mère	F	8	8
	G	7	9
Orphelins de mère	F	2	3
	G	1	2
Enfants de parents inconnus	F	9	7
	G	14	12
Autres enfants	F	8	3
	G	8	10
Total	F	27	21
	G	30	33
Total F+G		57	54

Source : Département de l'Intégration Sociale

Tableau 10. Effectif des enfants orphelins de plus de 18 ans pris en charge par les Orphelinats privés appuyés par le Ministère par catégorie et par sexe

Catégories	Sexe	2017	2018
Orphelins de père et de mère	F	3	3
	G	4	1
Orphelins de mère	F	3	2
	G	4	0
Enfants de parents inconnus	F	2	3
	G	2	0
Autres enfants	F	11	5
	G	5	6
Total	F	19	13
	G	16	7
Total F+G		35	20

Source : Département de l'Intégration Sociale

Tableau 11. Effectif total des enfants orphelins pris en charge par les Orphelinats privés appuyés par le Ministère par sexe et par tranches d'âges et par sexe

Tranches d'âges	Sexe	2017	2018
0-5 ans	F	104	40
	G	75	98
6-11 ans	F	29	25
	G	15	21
12-18 ans	F	27	21
	G	30	33
Plus de 18 ans	F	19	13
	G	16	7
Total	F	179	99
	G	136	159
Total F+G		315	258

Source : Département de l'Intégration Sociale

N.B : Ces données concernent 15 Orphelinats privés appuyés par le Ministère

Tableau 12. Effectif des familles ayant mis au monde des triplets bénéficiaires du lait pour bébé, farine de bouillie et autres assistances par province

Province	2017	2018
Bubanza	8	2
Bujumbura	3	2
Bujumbura Mairie	8	6
Bururi	0	2
Cankuzo	6	0
Cibitoke	3	0
Gitega	3	7
Karusi	0	4
Kayanza	8	2
Kirundo	9	8
Makamba	7	0
Muramvya	0	4
Muyinga	21	4
Mwaro	0	7
Ngozi	7	0
Rumonge	6	4
Rutana	8	8
Ruyigi	4	4
Total	99	64

Source: Département de l'Intégration Sociale

Tableau 13. Effectif des enfants vulnérables bénéficiaires du lait pour bébé, farine de bouillie et autres assistances par province

Province	2017	2018
Bubanza	0	2
Bujumbura	14	14
Bujumbura Mairie	20	29
Bururi	3	0
Cankuzo	2	4
Cibitoke	8	0
Karusi	0	2
Makamba	3	2
Muramvya	0	2
Mwaro	2	2
Ngozi	2	0
Total	54	57

Source: Département de l'Intégration Sociale

Tableau 14. Quantités des tôles distribuées aux ménages victimes des catastrophes naturelles et autres ménages vulnérables dans une distribution organisée dans les provinces

Province	2017	2018
Bubanza	1700	2000
Bujumbura	1700	2000
Bujumbura Mairie	0	0
Bururi	3000	1000
Cankuzo	1700	2000
Cibitoke	800	4000
Gitega	3500	1300
Karusi	3500	1000
Kayanza	1200	2000
Kirundo	1200	2000
Makamba	3000	3000
Muramvya	1700	1000
Muyinga	1200	2000
Mwaro	800	1000
Ngozi	1700	1200
Rumonge	3500	5000
Rutana	3480	2000
Ruyigi	3500	1000
Total	36700	32500

Source : Département de l'Action Humanitaire et de l'Assistance aux Victimes des Catastrophes

Tableau 15. Effectif des ménages victimes des catastrophes naturelles et autres ménages vulnérables bénéficiaires des tôles dans une distribution organisée dans les provinces

Province	2017	2018
Bubanza	93	116
Bujumbura	144	134
Bujumbura Mairie	0	0
Bururi	154	65
Cankuzo	94	62
Cibitoke	41	270
Gitega	121	55
Karusi	144	63
Kayanza	49	105
Kirundo	80	177
Makamba	162	179
Muramvya	79	56
Muyinga	63	141
Mwaro	33	47
Ngozi	96	67
Rumonge	195	270
Rutana	167	96
Ruyigi	156	51
Total	1871	1954

Source : Département de l'Action Humanitaire et de l'Assistance aux Victimes des Catastrophes

N.B. En Mairie de Bujumbura, il n'y'a pas eu distribution des tôles

Tableau 16. Effectif des ménages victimes des catastrophes et autres ménages vulnérables bénéficiaires des vivres dans une distribution organisée dans les provinces

Province	2017
Bubanza	12000
Bujumbura	21600
Bujumbura Mairie	7200
Bururi	14400
Cankuzo	12000
Cibitoke	14400
Gitega	26400
Karusi	16800
Kayanza	21600
Kirundo	16800
Makamba	14400
Muramvya	12000
Muyinga	16800
Mwaro	14400
Ngozi	21600
Rumonge	12000
Rutana	14400
Ruyigi	14400
Total	283 200

Source : Département de l'Action Humanitaire et de l'Assistance aux Victimes des Catastrophes

N.B : Pour 2018, il n'y a pas eu de distribution programmée dans les provinces

Tableau 17. Effectif des personnes retirées de la rue et réinsérées

Catégories de personnes réinsérées et types de réinsertion	Sexe	2017	2018
Enfants réinsérés en formation professionnelle (Formation en métiers avec kit de réinsertion)	F	1	0
	G	79	0
Enfants réinsérés à l'école (réinsertion scolaire)	F	26	45
	G	83	618
Enfants réinsérés socio-économiquement	F	1	0
	G	129	0
Enfants réinsérés dans les familles biologiques	F	1	68
	G	54	1515
Enfants réinsérés dans les familles tutrices	F	0	7
	G	0	82
Adultes réinsérés	F	0	130
	H	0	251

Source : Centre d'Encadrement et de Réinsertion des Enfants Soleil et Projet Enfants Soleil

N.B. Les effectifs élevés de 2018 sont justifiés par la politique du Gouvernement de retirer toutes les personnes qui sont dans la rue et de les réinsérer.

Tableau 18. Effectif des personnes adultes bénéficiaires des appareils de mobilités dans le Centre des personnes handicapées sous tutelle du Ministère

Appareils de mobilité	Sexe	2017	2018
Prothèses	F	9	9
	H	11	10
Orthèses	F	11	8
	H	11	10
Bequilles	F	5	5
	H	4	4
Total F+H		51	46

Source: Centre National d'Appareillage et de Rééducation

Tableau 19. Effectif des enfants bénéficiaires des appareils de mobilités dans le Centre des personnes handicapées sous tutelle du Ministère

Appareil de mobilité	Sexe	2017	2018
Prothèses	F	6	6
	G	5	5
Orthèses	F	243	189
	G	285	275
Bequilles	F	1	0
	G	0	0
Total F+G		540	475

Source: Centre National d'Appareillage et de Rééducation

Tableau 20. Effectif des personnes adultes bénéficiaires d'autres services du Centre des personnes handicapées sous tutelle du Ministère

Services accordés	Sexe	2017	2018
Correction des pieds bots	F	214	231
	H	261	226
Rééducation	F	13 741	12 914
	H	1 545	2 168
Réadaptation	F	127	56
	H	77	128
Rééducation et réadaptation	F	21	85
	H	47	172
Total	F	14 103	13 286
	H	1 930	2 694
Total F+H		16 033	15 980

Source: Centre National d'Appareillage et de Rééducation

Tableau 21. Effectif des enfants bénéficiaires d'autres services du Centre des personnes handicapées sous tutelle du Ministère

Services accordés	Sexe	2017	2018
Correction des membres inférieurs	F	297	431
	G	262	262
Rééducation	F	1748	2010
	G	2057	2342
Réadaptation	F	131	58
	G	71	70
Rééducation et réadaptation	F	67	173
	G	39	137
Total	F	2243	2672
	G	2429	2811
Total F+G		4672	5483

Source: Centre National d'Appareillage et de Rééducation

Tableau 22. Effectif des personnes bénéficiaires des appareils de mobilités dans le Centre Saint Kizito partenaire du Ministère en charge des Affaires Sociales après avoir obtenu l'accord du Ministère

Types d'appareils de mobilité	Sexe	2017	2018
Tricycles	F	0	4
	M	4	24
Chaises Roulantes	F	2	2
	M	2	3
Prothèses	F	0	12
	M	2	16
Bequilles	F	0	4
	M	0	5
Total F+M		10	70

Source: Direction Générale de l'Assistance Sociale et de la Solidarité Nationale; Saint KIZITO

Tableau 23. Effectif des personnes ayant bénéficié des services dans les centres en réseau pour personnes handicapées appuyés par le Ministère

Services offerts	Sexe	2017	2018
Kinésithérapie	F	3197	5565
	H	2988	4715
Education spécialisée	F	111	39
	H	122	51
Rééducation et réadaptation	F	3572	5295
	H	5009	4398
Appareillage et appareils de mobilité	F	887	763
	H	1264	1334
Formation en métier	F	19	0
	H	10	6

Source : Réseau des centres pour les personnes handicapées du Burundi ; Direction Générale de l'Assistance Sociale et de la Solidarité Nationale

Tableau 24. Effectif des personnes handicapées formées et bénéficiaires de kit de réinsertion par province et par sexe

Province	Sexe	2017	2018
Bubanza	F	4	0
	H	21	0
Bujumbura	F	0	5
	H	0	20
Cankuzo	F	0	10
	H	0	15
Cibitoke	F	4	0
	H	21	0
Karusi	F	0	14
	H	0	11
Makamba	F	15	0
	H	10	0
Muramvya	F	11	0
	H	14	0
Mwaro	F	0	11
	H	0	14
Ngozi	F	0	5
	H	0	20
Rutana	F	0	6
	H	0	19
Ruyigi	F	13	0

	H	12	0
Total	F	47	51
	H	78	99
Total F+H		125	150

Source: Direction Générale de l'Assistance Sociale et de la Solidarité Nationale

N.B. Pour les provinces qui ont des zéros soit en 2017 ou en 2018, c'est lié au fait que la formation n'est pas organisée en même temps dans les provinces ; on fait la rotation des provinces pour les bénéficiaires de la formation.

Tableau 25. Effectif des jeunes handicapés en cours de formation professionnelle par Section et par sexe

Section	Sexe	2017	2018
Alphabétisation	F	18	12
	G	22	13
Couture I	F	24	27
	G	19	15
Couture II	F	10	12
	G	9	11
Menuiserie I	F	0	0
	G	13	7
Menuiserie II	F	0	0
	G	5	12
Soudure I	F	0	0
	G	5	4
Soudure II	F	0	0
	G	3	4
Total	F	52	51
	G	76	66
Total F+G		128	117

Source : Centre National de Réadaptation Socio-Professionnelle

Tableau 26. Effectif des jeunes handicapés ayant terminé la formation professionnelle et reçu un kit de démarrage d'une activité génératrice de revenu par section et par sexe

Section	Sexe	2017	2018
Couture	F	16	20
	G	9	10
Menuiserie	F	0	0
	G	4	11
Soudure	F	0	0
	G	0	4
Total	F	16	20
	G	13	25
Total F+G		29	45

Source : Centre National de Réadaptation Socio-Professionnelle

Tableau 27. Effectif des Associations des personnes handicapées appuyées par le Ministère en charge des Affaires Sociales par province

Province	2017	2018
Bubanza	3	3
Bujumbura	1	1
Bujumbura Mairie	12	12
Bururi	2	2
Cankuzo	1	1
Cibitoke	3	3
Gitega	4	4
Karusi	3	3
Kayanza	4	4
Kirundo	1	1
Makamba	2	2
Muramvya	4	4
Muyinga	3	3
Mwaro	3	3
Ngozi	4	4
Rutana	2	2
Total	52	52

Source : Direction Générale de l'Assistance Sociale et de la Solidarité Nationale

Tableau 28. Nombre d'appels reçus et référés sur la ligne d'assistance téléphonique aux enfants par Province et par sexe

Province	Sexe	2017	2018
Bubanza	F	139	118
	G	120	120
Bujumbura	F	145	130
	G	141	127
Bujumbura Mairie	F	603	143
	G	584	156
Bururi	F	112	117
	G	140	119
Cankuzo	F	120	153
	G	119	151
Cibitoke	F	121	115
	G	116	116
Gitega	F	113	112
	G	115	114
Kayanza	F	110	117
	G	100	120
Karusi	F	89	108
	G	100	115
Ngozi	F	116	114
	G	100	115
Muyinga	F	120	119
	G	100	130
Rumonge	F	125	119
	G	116	121
Total	F	1913	1465
	G	1851	1504
Total F+G		3764	2969

Source:Projet ligne d'assistance aux enfants

Tableau 29. Nombre d'appels reçus et référés selon les motifs d'appel

Motifs des appels	Sexe	2017	2018
Enfants en contact avec la loi: auteur du crime	F	3	13
	G	5	34
En conflit avec la loi: victime du crime	F	8	2
	G	8	6
Violence Physique	F	20	2
	G	13	9
Violence Psychologique	F	5	8
	G	4	4
Violence Sexuelle	F	24	10
	G	1	3
Negligence/abandon	F	86	31
	G	92	31
Exploitation, Trafic, Conflits familiaux, Enfants non enregistrés	F	409	39
	G	385	34
Appels tests, demande d'informations	F	1358	1360
	G	1343	1383
Total	F	1913	1465
	G	1851	1504
Total F+G		3764	2969

Source: Projet Ligne d'Assistance aux Enfants

Tableau 30. Effectif des enfants membres du Forum National des Enfants au Burundi par Province et par sexe

Province	Sexe	2017	2018
Bubanza	F	228	228
	G	402	402
Bujumbura	F	474	474
	G	625	625
Bujumbura Mairie	F	335	335
	G	358	358
Bururi	F	410	410
	G	479	479
Cankuzo	F	296	296
	G	313	313
Cibitoke	F	455	455
	G	462	462
Gitega	F	928	928

	G	913	913
Karusi	F	482	482
	G	533	533
Kayanza	F	839	839
	G	995	995
Kirundo	F	663	663
	G	681	681
Ngozi	F	1036	1036
	G	1051	1051
Makamba	F	427	427
	G	532	532
Muramvya	F	324	324
	G	368	368
Muyinga	F	797	797
	G	813	813
Mwaro	F	446	446
	G	471	471
Rumonge	F	362	362
	G	450	450
Rutana	F	546	546
	G	581	581
Ruyigi	F	627	627
	G	633	633
Total	F	9675	9675
	G	10660	10660
Total F+G		20335	20335

Source : Département de l'Enfant et Famille

Tableau 31. Effectif des membres des bureaux collinaires, Communaux, Provinciaux et Nationaux au niveau du Forum National des Enfants au Burundi par sexe

Niveau	Sexe	2017	2018
Collinaire	F	4270	4270
	G	4445	4445
Communal	F	121	121
	G	236	236
Provincial	F	18	18
	G	18	18
National	F	1	1
	G	2	2

Source : Département de l'Enfant et Famille

Tableau 32. Effectif des enfants adoptés au niveau international par pays d'adoption et par sexe

Pays	Sexe	2017	2018
Belgique	F	0	0
	G	1	1
Canada	F	1	1
	G	3	1
Italie	F	9	13
	G	12	14
France	F	0	0
	G	0	1
Suède	F	0	0
	G	2	0
USA	F	8	6
	G	12	10
Total	F	18	20
	G	30	27
Total F+G		48	47

Source : Département de l'Enfant et Famille

Tableau 33. Effectif des personnes démobilisées bénéficiaires des rôles par Province et par sexe

Province	Sexe	2018
Bubanza	F	3
	H	27
Bujumbura	F	0
	H	1
Bujumbura Mairie	F	6
	H	19
Bururi	F	0
	H	10
Cankuzo	F	1
	H	8
Cibitoke	F	2
	H	16
Gitega	F	0
	H	11
Karusi	F	0
	H	11
Kayanza	F	1

	H	14
Kirundo	F	0
	H	10
Makamba	F	0
	H	10
Muramvya	F	1
	H	7
Muyinga	F	0
	H	14
Mwaro	F	1
	H	15
Ngozi	F	0
	H	10
Rumonge	F	1
	H	11
Rutana	F	0
	H	10
Ruyigi	F	2
	H	8
Total F+H		230

Source : Direction Générale de la Réintégration des Sinistrés

Tableau 34. Effectif des Associations des personnes sinistrées bénéficiaires des Kits de réintégration par Province

Province	2017	2018
Bubanza	4	5
Bujumbura	6	9
Bujumbura Mairie	17	10
Bururi	1	4
Cankuzo	4	4
Cibitoke	1	4
Gitega	5	5
Karusi	11	5
Kayanza	9	8
Kirundo	3	4
Makamba	4	4
Muramvya	2	4
Muyinga	9	9
Mwaro	0	3
Ngozi	5	5
Rumonge	6	6
Rutana	0	3
Ruyigi	5	4
Total	92	96

Source : Département de la Promotion socio-économique des Sinistrés

Tableau 35. Kits de réintégration distribués aux associations des personnes sinistrées par types et par Province

Province	type de kit	2017	2018
Bubanza	Machine à coudre	7	4
	Meuleuse	0	1
	Poste à souder	0	0
	Foreuse	0	0
Bujumbura	Machine à coudre	7	5
	Meuleuse	1	4
	Poste à souder	1	4
	Foreuse	1	0
Bujumbura Mairie	Machine à coudre	16	6
	Meuleuse	5	0
	Poste à souder	5	4
	Foreuse	5	0
Bururi	Machine à coudre	4	3
	Meuleuse	0	0
	Poste à souder	0	0
	Foreuse	0	0
Cankuzo	Machine à coudre	2	3
	Meuleuse	2	1
	Poste à souder	2	0
	Foreuse	2	0
Cibitoke	Machine à coudre	2	3
	Meuleuse	0	1
	Poste à souder	0	1
	Foreuse	0	1
Gitega	Machine à coudre	3	4
	Meuleuse	1	0
	Poste à souder	1	0
	Foreuse	1	0
Karusi	Machine à coudre	11	3
	Meuleuse	0	1
	Poste à souder	0	0
	Foreuse	0	0
Kayanza	Machine à coudre	9	2
	Meuleuse	3	0
	Poste à souder	3	1
	Foreuse	3	0
Kirundo	Machine à coudre	1	0
	Meuleuse	2	0

	Poste à souder	2	0
	Foreuse	2	2
Makamba	Machine à coudre	2	5
	Meuleuse	2	0
	Poste à souder	2	0
	Foreuse	2	0
Muramvya	Machine à coudre	3	2
	Meuleuse	0	0
	Poste à souder	0	0
	Foreuse	0	2
Muyinga	Machine à coudre	9	3
	Meuleuse	1	1
	Poste à souder	1	1
	Foreuse	1	1
Mwaro	Machine à coudre	0	2
	Meuleuse	0	0
	Poste à souder	0	0
	Foreuse	0	0
Ngozi	Machine à coudre	3	3
	Meuleuse	3	1
	Poste à souder	3	0
	Foreuse	3	1
Rumonge	Machine à coudre	6	5
	Meuleuse	1	0
	Poste à souder	1	0
	Foreuse	1	0
Rutana	Machine à coudre	0	1
	Meuleuse	0	0
	Poste à souder	0	1
	Foreuse	0	1
Ruyigi	Machine à coudre	1	3
	Meuleuse	4	0
	Poste à souder	4	0
	Foreuse	4	0
Total	Machines à coudre	86	57
	Meuleuse	25	10
	Poste à souder	25	12
	Foreuse	25	8

Source : Département de la Promotion socio-économique des Sinistrés

Tableau 36. Effectif des personnes retirées de la rue, réinsérées et formées en entrepreneuriat par Province

Province	Sexe	2018
Bubanza	F	4
	H	9
Bujumbura	F	24
	H	27
Bujumbura Mairie	F	76
	H	220
Cankuzo	F	0
	H	1
Gitega	F	132
	H	148
Karusi	F	0
	H	0
Kayanza	F	62
	H	86
Kirundo	F	5
	H	99
Makamba	F	0
	H	16
Muramvya	F	8
	H	5
Muyinga	F	3
	H	11
Mwaro	F	5
	H	11
Ngozi	F	17
	H	16
Rumonge	F	0
	H	71
Rutana	F	27
	H	19
Ruyigi	F	0
	H	0
Total	F	756
	H	363
Total F+H		1119

Source : Département de la Promotion socio-économique des Sinistrés

N.B. Le projet de formation en entrepreneuriat a commencé en 2018

Tableau 37. Effectif des ménages vivant dans les Villages Ruraux Intégrés bénéficiaires des documents de sécurisation foncière selon le sexe du chef de ménage

Province	Nom du Village	Sexe du Chef de Ménage	2017	2018
Rumonge	Mutambara I	F	24	0
		H	70	0
	Mutambara II	F	25	75
		H	45	98
	Buzimba	F	0	91
		H	0	109
	Mayengo	F	0	63
		H	0	98
Bujumbura	Buhomba	F	64	17
		H	100	27
	Rukaramu	F	0	44
		H	0	56
Total			328	678

Source : Département de la Réhabilitation Sociale des Sinistrés

N.B. Les documents de sécurisation foncière sont octroyés au fur et à mesure raison pour laquelle on a octroyé ces documents dans 2 provinces seulement, l'activité va continuer en 2019.

Tableau 38. Effectif des logements transitoires et des maisons durables construits en faveur des personnes sinistrées victimes des catastrophes naturelles

Année Types de maisons	2018
Logements transitoires	373
Maisons durables	20

Source : Projet Cadre de Réintégration des Sinistrés

Tableau 39. Répartition en genre des bénéficiaires chefs de ménages des logements transitoires et des maisons durables construits en faveur des personnes sinistrées victimes des catastrophes naturelles

Année Province	2018	
	F	H
Rumonge	81	312

Source : Projet Cadre de Réintégration des Sinistrés

Tableau 40. Effectif des ménages bénéficiaires des vivres dans les Villages Ruraux Intégrés par Province qui abrite le village et par Village

Province	Commune	Site	2017	2018
Bubanza	Bubanza	Muyange II	635	635
Bujumbura	Mutimbuzi	Mushasha I	303	303
		Mushasha Ii	102	102
		Buhomba	204	204
		Rukaramu	100	100
Bujumbura Mairie	Muha	Kizingwe	81	81
Cankuzo	Mishiha	Mwiruzi	165	165
Cibitoke	Buganda	Gateri	305	305
	Rugombo	Kamakara	353	353
		Karunama	144	144
		Rugenge	41	41
Makamba	Nyanza - Lac	Nyabigina	519	519
	Kibago	Nyakazi	193	193
	Mabanda	Musenyi	199	199
		Muyogoro I,II	60	60
		Shuza	36	36
	Makamba	Gasaka	20	20
	Kayogoro	Rutenderi	11	11
Muyinga	Buhinyuza	Nyarunazi	289	289
		Buhinyuza	13	13
		Ryabasha	11	11
		Karira	3	3
		Kinazi	9	9
Rumonge	Rumonge	Mutambara I	300	300
		Mutambara II	264	264
		Makombe	120	120
		Buzimba	200	200
		Busebwa	190	190

		Mayengo Muhuta	174 189	174 189
Rutana	Giharo	Nkurye I	159	159
		Nkurye Ii	165	165
		Murembera	56	56
	Bukemba	Bukemba	11	11
Ruyigi	Butaganzwa	Muriza	100	100
	Gisuru	Gisuru	47	47
Total			5 771	5 771

Source : Direction Générale de la Réintégration des Sinistrés

Tableau 41. Effectif des ménages des personnes sinistrées bénéficiaires des cartes d'assistance médicale par Province

Province	2017	2018
Bubanza	450	594
Bujumbura	360	720
Bujumbura Mairie	307	542
Bururi	300	480
Cankuzo	300	560
Cibitoke	450	720
Gitega	440	660
Karusi	280	560
Kayanza	360	720
Kirundo	280	560
Makamba	387	0
Muramvya	300	400
Muyinga	280	560
Mwaro	300	540
Ngozi	360	704
Rumonge	250	500
Rutana	246	480
Ruyigi	350	350
Total	6000	10000

Source : Département de la Promotion socio- économique des sinistrés

Tableau 42. Effectif des personnes âgées bénéficiaires du programme de financement de soins de santé par Province

Province	2017	2018
Kayanza	225	225
Bujumbura	225	254
Bujumbura Mairie	75	459
Rumonge	125	125
Gitega	275	293
Karusi	175	175
Ngozi	225	225
Mwaro	150	150
Muramvya	125	125
Makamba	150	150
Muyinga	175	196
Rutana	150	150
Bubanza	125	152
Kirundo	175	196
Cankuzo	125	125
Bururi	150	150
Ruyigi	175	175
Total	2975	3325

Source : Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale

Tableau 43. Effectif des ménages ayants bénéficié les transferts monétaires à travers le projet Merankabandi par sexe du Chef de ménage et par Province bénéficiaire du Projet et par sexe du chef de ménage

Province	Sexe du Chef de ménage	2018
Gitega	F	11750
	M	32
Karusi	F	12908
	M	37
Kirundo	F	12623
	M	188
Ruyigi	F	11423
	M	115
Total		49076

Source : Projet Merankabandi

N.B. Le projet a commencé en 2018 et intervient dans 4 Provinces avec 4 Communes par Province, soit un total de 16 Communes d'intervention du projet et s'occupe principalement des ménages vulnérables dirigés par les femmes.

Tableau 44. Budgets en (BIF) encaissés alloués à la Protection Sociale à travers le Fonds d'Appui à la Protection Sociale

Sources de budget	2017	2018
Part du Gouvernement	92 019 400	143 945 700
Part des Organismes de sécurité sociale	749 882 162	839 580 902
Part des assurances commerciales	-	240 658 128
Total	841 901 562	1 224 184 730

Source : Fonds d'Appui à la Protection Sociale

N.B. Pour les assurances, la contribution a commencé en 2018

Tableau 45. Montant en (BIF) alloués au fonctionnement du Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale, du Fonds d'Appui à la Protection Sociale et aux organes de pilotage de la Commission Nationale de Protection Sociale

Libellés	2017	2018
Montant du fonctionnement du SEP/CNPS	530 038 018	367 221 838
Montant du fonctionnement du FAPS	226 604 729	222 382 421
Montant du fonctionnement des organes de pilotage de la CNPS	96 201 800	101 062 078
Autres dépenses	49 744 238	129 461 200
Total	902 588 785	820 127 537

Source : Fonds d'Appui à la Protection Sociale

Tableau 46. Montant en (BIF) alloués aux programmes de la protection sociale

Types de programmes	2017	2018
Programme de soins et service de santé des personnes âgées	36 988 480	21 825 041
Programme d'assister 2500 ménages vulnérables	59 357 557	17 788 500
Programme d'appui aux organisations de l'économie solidaire	54 156 000	73 672 900
Total	150 502 037	113 286 441

Source : Fonds d'Appui à la Protection Sociale

V.2. Tableaux des données statistiques du secteur de la sécurité sociale

Les tableaux du secteur de la Sécurité Sociale comprennent les données sur les assurés de l'INSS et de l'ONPR, les bénéficiaires des prestations en pensions et en risques professionnels, les données sur les recettes et les prestations payées par l'INSS et l'ONPR, les données sur les affiliés de la Mutuelle de la Fonction Publique, les pharmacies de la Mutuelle, les Hôpitaux et Centres de Santé partenaires de la Mutuelle, les assurés ou ayants-droits de la Mutuelle, les montants des cotisations et les arriérés ainsi que les coûts des prestations de la Mutuelle de la Fonction Publique.

Tableau 47. Effectif d'assurés des institutions de sécurité sociale par sexe

Libellé	Sexe	2017	2018
Effectif d'assurés actifs de l'INSS	F	20 770	21 704
	H	159 072	166 221
	T	179 842	187 925
Effectif d'assurés actifs de l'ONPR	F	39 944	39 988
	H	52 531	53 100
	T	92 475	93 088
Total Général		272 317	281 013

Source : Institut National de Sécurité Sociale, Office National de Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des magistrats et des Agents de l'Ordre judiciaire

Tableau 48. Effectif de bénéficiaires des Prestations en pensions à l'INSS par types de prestations et par sexe

Types de prestations	Sexe	2017	2018
Pension de vieillesse	F	899	1 085
	H	22 794	24 928
Allocation de vieillesse	F	25	35
	H	796	709
Pension d'invalidité	F	17	16
	H	340	340
Pensions de Conjointes de survivants	F	10 834	11 488
	H	860	902
Pension d'Orphelins	F	4 138	4 298
	H	4 915	4 939
Pension d'Ascendants	F	178	185
	H	98	101
Total général		45 894	49 026

Source: Institut National de Sécurité Sociale

Tableau 49. Effectif de bénéficiaires des prestations en pension à l'ONPR par types de prestations et par sexe

Types de prestations	Sexe	2017	2018
Pensions de Vieillesse	F	1002	1099
	H	1302	1438
Pensions de conjoint de survivant	F	2 488	2461
	H	714	817
Pensions d'Orphelin	F	115	106
	G	132	129
Pensions d'invalidité	F	3	3
	H	1	2
Allocation de vieillesse	F	22	26
	H	42	47
Total général		5821	6124

Source : Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des magistrats et des Agents de l'Ordre judiciaire

Tableau 50. Effectif de bénéficiaires des Prestations en Risques Professionnels à l'INSS par types de prestations et par sexe

Types de prestations	Sexe	2017	2018
Allocations d'incapacité	F	36	59
	H	591	623
Rente d'incapacité	F	230	275
	H	6590	6841
Rente de Conjointes survivants	F	1934	1951
	H	35	37
Rentes d'Orphelins	F	1194	1116
	H	1444	1339
Rente d'Ascendants	F	2934	2885
	H	2206	2101
Prestations liées aux maladies professionnelles	F	5	7
	H	54	57
Total général		17 253	17 291

Source : Institut National de Sécurité Sociale

Tableau 51. Effectif de bénéficiaires des Prestations en Risques Professionnels à l'ONPR par types de prestations et par sexe

Types de prestations	sexe	2017	2018
Rente d'incapacité	F	177	212
	H	234	277
Rentes de Conjoint Survivant	F	28	34
	H	7	9
Rente d'Orphelin	F	0	0
	G	1	1
Prestations liées aux maladies professionnelles	F	0	0
	H	0	0
Allocation d'incapacité	F	32	69
	H	35	69
Total général		511	671

Source : Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des magistrats et des Agents de l'Ordre judiciaire

Tableau 52. Montants annuels des recettes à l'INSS (en BIF)

Libellé	2017	2018
Cotisations encaissées	40 548 398 172	42 417 532 333
Revenus des placements	4 991 535 718	4 613 696 049
Total	45 539 933 890	47 031 228 382

Source : Institut National de Sécurité Sociale

Tableau 53. Montants annuels des recettes à l'ONPR (en BIF)

Origine des recettes	2017	2018
Cotisations encaissées	17 434 194 641	17 288 824 140
Revenus des placements	2 433 726 028	1 508 493 147
Total	19 867 920 669	18 797 317 287

Source : Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des magistrats et des Agents de l'Ordre judiciaire

Tableau 54. Prestations payées pour le régime des pensions géré par l'INSS (en BIF)

Prestations	2017	2018
Pensions et allocation de vieillesse	21 592 084 566	24 481 996 359
Pension d'invalidité	105 868 623	102 050 241
Pension et allocation des survivants	2 884 934 462	3 307 423 496
Cotisation à la MFP	2 092 341 303	2 318 047 080
Total	26 675 228 954	30 209 517 176

Source : Institut National de Sécurité Sociale

Tableau 55. Prestations payées pour le régime des pensions géré par l'ONPR (en BIF)

Prestations	2017	2018
Pensions et allocation de vieillesse	3 417 165 967	3 612 283 513
Pension d'invalidité	671 766	5 245 866
Pension et allocation des survivants	1 800 788 322	1 787 678 812
Cotisation à la MFP	427 564 130	465 036 545
Total	5 646 190 185	5 870 244 736

Source : Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des magistrats et des Agents de l'Ordre judiciaire

Tableau 56. Prestations payées pour le régime des risques professionnels géré par l'INSS (en BIF)

Prestations	2017	2018
Allocation d'incapacité	174 609 547	181 789 112
Rente d'incapacité	1 037 875 757	1 204 746 830
Rente de survivant	452 136 401	445 459 223
Cotisation à la MFP	64 080 570	65 973 479
Total	1 728 702 275	1 897 968 644

Source : Institut National de Sécurité Sociale

Tableau 57. Prestations payées pour le régime des risques professionnels géré par l'ONPR (en BIF)

Prestations	2017	2018
Allocation d'incapacité	36 442 398	65 237 305
Rente d'incapacité	212 612 041	290 643 177
Rente du survivant	126 596 392	138 087 067
Cotisation à la MFP	1 902 071	2 346 013
Total	377 552 902	496 313 562

Source : Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des magistrats et des Agents de l'Ordre judiciaire

Tableau 58. Effectif d'affiliés publics à la Mutuelle de la Fonction Publique par province et par sexe

Province	SEXE	2018
Bubanza	F	2255
	H	6040
Bujumbura	F	3761
	H	9692
Bujumbura Mairie	F	16977
	H	59535
Bururi	F	7013
	H	18077
Cankuzo	F	1633
	H	5133
Cibitoke	F	1862
	H	6235
Gitega	F	5783
	H	12198
Karusi	F	1518
	H	4210
Kayanza	F	2938
	H	7040
Kirundo	F	1995
	H	6411
Makamba	F	3269
	H	8232
Muramvya	F	2679
	H	5958
Muyinga	F	2111
	H	5747
Mwaro	F	3336
	H	8186
Ngozi	F	3759
	H	8219
Rutana	F	2350
	H	5441
Ruyigi	F	2225
	H	5254
Total	F	65 464
	H	181 608

Total F+H	247 072
------------------	----------------

Source : Mutuelle de la Fonction Publique

N.B. Les données de 2017 ne sont pas disponibles

Tableau 59. Effectif d'affiliés privés à la Mutuelle de la Fonction Publique par province et par sexe

Province	SEXE	2018
Bubanza	F	451
	H	1208
Bujumbura	F	752
	H	1938
Bujumbura Mairie	F	3395
	H	11907
Bururi	F	1403
	H	3615
Cankuzo	F	327
	H	1027
Cibitoke	F	372
	H	1247
Gitega	F	1157
	H	2440
Karusi	F	304
	H	842
Kayanza	F	588
	H	1408
Kirundo	F	399
	H	1282
Makamba	F	654
	H	1646
Muramvya	F	536
	H	1192
Muyinga	F	422
	H	1149
Mwaro	F	667
	H	1637
Ngozi	F	752
	H	1644
Rutana	F	470

	H	1088
Ruyigi	F	445
	H	1051
Total	F	13 094
	H	36 321
Total F+H		49 415

Source: Mutuelle de la Fonction Publique

N.B. Les données de 2017 ne sont pas disponibles

Tableau 60. Effectif des assurés/ayants-droit publics (adultes) à la Mutuelle de la Fonction Publique par province et par sexe

Province	Sexe	2018
Bubanza	F	3394
	H	2476
Bujumbura	F	5481
	H	3792
Bujumbura Mairie	F	20418
	H	14724
Bururi	F	9185
	H	5598
Cankuzo	F	2149
	H	1368
Cibitoke	F	3596
	H	211
Gitega	F	6005
	H	4356
Karusi	F	1985
	H	1282
Kayanza	F	3180
	H	2338
Kirundo	F	3198
	H	1909
Makamba	F	4305
	H	7599
Muramvya	F	3074
	H	1968
Muyinga	F	2750
	H	1721

Mwaro	F	4178
	H	2373
Ngozi	F	3899
	H	2589
Rutana	F	2719
	H	1787
Ruyigi	F	2566
	H	1765
Total	F	82 082
	H	57 856
Total F+H		139 938

Source : MFP

Tableau 61. Effectif d'assurés/ayants-droit publics (enfants) à la Mutuelle de la Fonction Publique par province et par sexe

Province	Sexe	2018
Bubanza	F	6150
	G	9951
Bujumbura	F	10244
	G	16141
Bujumbura Mairie	F	37957
	G	6032
Bururi	F	18593
	G	24125
Cankuzo	F	3801
	G	5359
Cibitoke	F	6690
	G	10035
Gitega	F	12698
	G	14818
Karusi	F	4012
	G	4991
Kayanza	F	7321
	G	9772
Kirundo	F	6105
	G	7599
Makamba	F	8409
	G	11151

Muramvya	F	5534
	G	7529
Muyinga	F	5485
	G	6788
Mwaro	F	7712
	G	10301
Ngozi	F	7620
	G	9208
Rutana	F	5046
	G	6915
Ruyigi	F	5122
	G	6430
Total	F	158 499
	G	167 145
Total F+G		325 644

Source: MFP

Tableau 62. Effectif d'assurés/ayants -droit privés (adultes) à la Mutuelle de la Fonction Publique par province et par sexe

Province	Sexe	2018
Bubanza	F	679
	H	495
Bujumbura	F	1096
	H	758
Bujumbura Mairie	F	4084
	H	2945
Bururi	F	1837
	H	1120
Cankuzo	F	430
	H	274
Cibitoke	F	719
	H	442
Gitega	F	1201
	H	871
Karusi	F	397
	H	256
Kayanza	F	636

	H	468
Kirundo	F	640
	H	382
Makamba	F	861
	H	1520
Muramvya	F	615
	H	394
Muyinga	F	550
	H	344
Mwaro	F	836
	H	475
Ngozi	F	780
	H	518
Rutana	F	544
	H	357
Ruyigi	F	513
	H	353
Total	F	16 418
	H	11 972
Total F+H		28 390

Source : MFP

N.B. Les données de 2017 ne sont pas disponibles

Tableau 63. Effectif d'assurés/ayants -droit privés (enfants) à la Mutuelle de la Fonction Publique par province et par sexe

Province	Sexe	2018
Bubanza	F	1230
	G	1990
Bujumbura	F	2049
	G	3228
Bujumbura Mairie	F	7591
	G	1206
Bururi	F	3719
	G	4825
Cankuzo	F	760
	G	1072
Cibitoke	F	1338
	G	2007
Gitega	F	2540
	G	2964
Karusi	F	802
	G	998
Kayanza	F	1464
	G	1954
Kirundo	F	1221
	G	1520
Makamba	F	1682
	G	2230
Muramvya	F	1107
	G	1506
Muyinga	F	1097
	G	1358
Mwaro	F	1542
	G	2060
Ngozi	F	1524
	G	1842
Rutana	F	1009
	G	1383
Ruyigi	F	1024
	G	1286
Total	F	31 699
	G	33 429

Total F+G	65 128
------------------	---------------

Source: MFP

Tableau 64. Montants des Cotisations et arriérés (en BIF)

Libellé	Catégories	2017	2018
Cotisations attendues	Publique	27 613 930 366	28 962 223 077
	Privée	550 517 036	306 263 461
Cotisations déclarées	Publique	27 522 701 949	28 808 463 726
	Privée	515 452 352	259 416 380
Cotisations encaissées	Publique	25 516 364 635	28 038 777 254
	Privée	497 617 245	298 428 963
Arriérés	Publique	12 072 833 359	13 023 338 223
	Privée	163 619 987	131 703 547

Source : Mutuelle de la Fonction Publique

Tableau 65. Nombre de pharmacies de la Mutuelle de la Fonction Publique et celles partenaires par province

Province	Prestataires		2018
Bubanza	Pharmacies	de la MFP	2
		Privées	3
Bujumbura	Pharmacies	de la MFP	2
		privées	0
Bujumbura Mairie	Pharmacies	de la MFP	9
		privées	24
Bururi	Pharmacies	de la MFP	2
		privées	2
Cankuzo	Pharmacies	de la MFP	1
		privées	3
Cibitoke	Pharmacies	de la MFP	2
		privées	2
Gitega	Pharmacies	de la MFP	3
		privées	2
Karusi	Pharmacies	de la MFP	1
		privées	1
Kayanza	Pharmacies	de la MFP	1
		privées	2
Kirundo	Pharmacies	de la MFP	2
		privées	1
Makamba	Pharmacies	de la MFP	2
		privées	2
Muramvya	Pharmacies	de la MFP	1
		privées	1
Muyinga	Pharmacies	de la MFP	2
		privées	2
Mwaro	Pharmacies	de la MFP	1
		privées	0
Ngozi	Pharmacies	de la MFP	1
		privées	3
Rutana	Pharmacies	de la MFP	2
		privées	2
Rumonge	Pharmacies	de la MFP	1
		privées	2
Ruyigi	Pharmacies	de la MFP	1

		privées	3
Total	Pharmacies	de la MFP	36
		Privées	55

Source : Mutuelle de la Fonction Publique

N.B. Les données de 2017 ne sont pas disponibles

Tableau 66. Nombre des Hôpitaux partenaires de la Mutuelle de la Fonction Publique par province

Province	Prestataires		2018
Bubanza	Hôpitaux	publics	1
		privés	2
Bujumbura	Hôpitaux	publics	3
		privés	1
Bujumbura Mairie	Hôpitaux	publics	7
		privés	1
Bururi	Hôpitaux	publics	2
		privés	1
Cankuzo	Hôpitaux	publics	2
		privés	0
Cibitoke	Hôpitaux	publics	2
		privés	0
Gitega	Hôpitaux	publics	15
		privés	1
Karusi	Hôpitaux	publics	2
		privés	0
Kayanza	Hôpitaux	publics	3
		privés	0
Kirundo	Hôpitaux	publics	2
		privés	0
Makamba	Hôpitaux	publics	2
		privés	0
Muramvya	Hôpitaux	publics	2
		privés	0
Muyinga	Hôpitaux	publics	2
		privés	0
Mwaro	Hôpitaux	publics	2
		privés	0
Ngozi	Hôpitaux	publics	5
		privés	2

Rutana	Hôpitaux	publics	2
		privés	1
Rumonge	Hôpitaux	publics	1
		privés	0
Ruyigi	Hôpitaux	publics	4
		privés	2
Total	Hôpitaux	publics	59
		privés	11

Source : Mutuelle de la Fonction Publique

Tableau 67. Nombre de Centres de Santé partenaires de la Mutuelle de la Fonction Publique par province

Province	Prestataires		2018
Bubanza	CDS	publics	21
		privés	2
Bujumbura	CDS	publics	42
		privés	3
Bujumbura Mairie	CDS	publics	8
		privés	6
Bururi	CDS	publics	30
		privés	8
Cankuzo	CDS	publics	29
		privés	6
Cibitoke	CDS	publics	39
		privés	0
Gitega	CDS	publics	9
		privés	11
Karusi	CDS	publics	21
		privés	3
Kayanza	CDS	publics	37
		privés	3
Kirundo	CDS	publics	62
		privés	1
		privés	0
Makamba	CDS	publics	6
		privés	5
Muramvya	CDS	publics	12
		privés	0

Muyinga	CDS	publics	42
		privés	2
Mwaro	CDS	publics	35
		privés	2
Ngozi	CDS	publics	69
		privés	3
Rutana	CDS	publics	19
		privés	3
Rumonge	CDS	publics	21
		privés	3
Ruyigi	CDS	publics	55
		privés	3
Total	CDS	publics	557
		privés	64

Source : Mutuelle de la Fonction Publique

Tableau 68. Coût des prestations (en BIF) de la Mutuelle de la Fonction Publique

Structures de soins	Typologie de prestation	2017	2018
Hôpitaux autonomes	Actes médicaux	2 760 848 632	2 466 147 733,00
	Hospitalisations	1 333 606 020,00	1 025 520 018,00
	produits pharmaceutiques	936 790 485,00	796 628 771,00
CDS	Actes médicaux	123 510 336,00	83 256 641,00
	produits pharmaceutiques	328 087 131,00	220 084 433
Pharmacies privées	produits pharmaceutiques	1 444 060 992	2 299 782 901
pharmacies de la MFP	produits pharmaceutiques	3 840 026 420,00	3 567 167 157,00
Centres optiques	lunettes médicales	137 802 674,00	123 548 171,00
Total		8 143 884 058,00	8 282 352 924,00

Source: Mutuelle de la Fonction Publique

V.3. Tableaux des données statistiques du secteur des droits de l'homme

Les tableaux des données du secteur des Droits de l'Homme contiennent les données sur les personnes qui ont sollicité l'assistance judiciaire auprès du Ministère, les personnes sensibilisées sur la Politique Nationale des Droits de l'Homme, les données sur les personnes libérées après la visite des cadres du Ministère dans les cachots ainsi que les données sur les émissions et les articles publiés en matière des Droits de l'Homme.

Tableau 69. Effectif des personnes qui ont sollicité les services de l'assistance judiciaire du Ministère en charge des droits de l'Homme

Année	2017	2018
Nombre de personnes	74	102

Source : Direction Générale des Droits de l'Homme

Tableau 70. Effectif des personnes sensibilisées sur la Politique Nationale des Droits Humains

Année	2017	2018
Sexe		
F	272	80
M	136	104
Total	408	184

Source : Direction Générale des Droits de l'Homme

Tableau 71. Nombre de rapports initiaux et périodiques produits et validés

Type de rapports	2017	2018
Initiaux	0	1
Périodiques	2	2
Total	2	3

Source : Direction Générale des Droits de l'Homme

Tableau 72. Effectif des personnes retenues dans quelques cachots et celles libérées par province et par sexe lors du passage des cadres du Ministère en charge des droits de l'homme

Province	Sexe	2017		2018	
		Personnes retenues	Personnes libérées	Personnes retenues	Personnes libérées
Bubanza	F	0	0	1	1
	M	31	15	50	19
Bujumbura	F	0	0	0	0
	M	17	11	10	7
Bujumbura Mairie	F	4	2	2	0
	M	293	114	144	62
Bururi	F	3	3	0	0
	M	28	6	16	4
Cankuzo	F	0	0	0	0
	M	0	0	16	6
Cibitoke	F	4	2	2	1
	M	100	7	14	7
Gitega	F	2	0	2	2
	M	36	12	33	17
Karusi	F	0	0	0	0
	M	6	3	26	10
Kayanza	F	0	0	2	2
	M	28	14	8	3
Kirundo	F	0	0	0	0
	M	0	0	3	1
Makamba	F	0	0	4	3
	M	6	5	20	4
Muramvya	F	2	2	0	0
	M	7	4	0	0
Muyinga	F	2	0	5	1
	M	74	50	16	4
Mwaro	F	4	4	4	4
	M	59	26	78	21
Ngozi	F	0	0	0	0
	M	0	0	0	0
Rumonge	F	0	0	0	0
	M	0	0	10	3
Rutana	F	1	1	0	0
	M	24	16	41	14
Ruyigi	F	0	0	1	1
	M	2	1	9	2

Total	F	22	12	23	15
	M	711	170	494	184
	T	733	182	517	199

Source : Direction Générale des Droits de l'Homme

Tableau 73. Nombre d'émissions produites et diffusées et d'articles produits et publiés en matière des droits de l'homme selon les différents canaux (Radio et Journaux)

Nombre d'émissions et d'articles selon le mode de diffusion et de publication	2017	2018
Nombre d'émissions diffusées sur radio	52	52
Nombre d'articles publiés dans le journal le Renouveau	24	24
Nombre d'articles publiés dans le journal Ndongozi	-	10

Source : Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de la Prévention du Génocide

N.B. La Publication dans le journal Ndongozi a commencé en 2018.

V.4. Tableaux des données statistiques du secteur genre

Les tableaux des données du secteur genre sont constituées par les tableaux des données sur les victimes des violences sexuelles et basées sur le genre, les données sur la prise en charge de ces victimes ainsi que les données sur les personnes sensibilisées sur la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et la promotion de la femme.

Tableau 74. Effectif de personnes victimes des violences sexuelles par Province et par sexe

Province	Sexe	2017	2018
Bubanza	F	42	38
	M	0	1
Bujumbura	F	167	101
	M	2	3
Bujumbura Mairie	F	28	49
	M	1	2
Bururi	F	56	57
	M	2	0
Cankuzo	F	83	119
	M	0	5
Cibitoke	F	266	208
	M	6	12
Gitega	F	279	344
	M	17	13
Karusi	F	122	153
	M	5	14
Kayanza	F	38	41
	M	1	2
Kirundo	F	95	104
	M	0	0
Makamba	F	65	57
	M	1	2
Muramvya	F	64	33
	M	0	3
Muyinga	F	53	58
	M	3	2
Mwaro	F	57	25
	M	0	0
Ngozi	F	240	354
	M	6	32
Rumonge	F	76	35
	M	0	0

Rutana	F	80	114
	M	0	1
Ruyigi	F	58	117
	M	0	0
Total	F	1869	2007
	M	44	92
Total F+M		1913	2099

Source : Direction Générale de la Promotion de la Femme et Egalité du Genre ; Centres de Développement Familial et Communautaire

Tableau 75. Effectif de personnes victimes des violences physiques par Province et par sexe

Province	Sexe	2017	2018
Bubanza	F	31	35
	M	5	22
Bujumbura	F	109	88
	M	20	12
Bujumbura Mairie	F	32	16
	M	13	12
Bururi	F	185	172
	M	130	103
Cankuzo	F	74	121
	M	8	12
Cibitoke	F	187	228
	M	2	28
Gitega	F	335	292
	M	96	50
Karusi	F	84	106
	M	10	15
Kayanza	F	93	238
	M	20	37
Kirundo	F	434	398
	M	187	159
Makamba	F	76	50
	M	9	4
Muramvya	F	56	104
	M	6	10
Muyinga	F	587	579
	M	300	282
Mwaro	F	82	64

	M	2	3
Ngozi	F	206	357
	M	52	40
Rumonge	F	88	55
	M	12	6
Rutana	F	78	62
	M	3	2
Ruyigi	F	515	625
	M	31	20
Total	F	3252	3590
	M	906	817
Total F+M		4158	4407

Source : Direction Générale de la Promotion de la Femme et Egalité du Genre ; Centres de Développement Familial et Communautaire

Tableau 76. Effectif de personnes victimes des violences Socio-économiques par Province et par sexe

Province	Sexe	2017	2018
Bubanza	F	270	199
	M	34	41
Bujumbura	F	149	195
	M	30	13
Bujumbura Mairie	F	57	4
	M	10	2
Bururi	F	169	180
	M	103	82
	M	330	274
Cankuzo	F	76	145
	M	3	7
Cibitoke	F	367	366
	M	26	34
Gitega	F	931	812
	M	250	179
Karusi	F	321	331
	M	59	48
Kayanza	F	424	434
	M	54	74
Kirundo	F	567	576
	M	214	186

Makamba	F	148	153
	M	24	20
Muramvya	F	270	291
	M	20	35
Muyinga	F	1062	685
	M	619	314
Mwaro	F	192	195
	M	20	12
Ngozi	F	312	197
	M	82	45
Rumonge	F	225	269
	M	50	51
Rutana	F	177	146
	M	14	6
Ruyigi	F	565	539
	M	29	48
Total	F	6282	5717
	M	1641	1197
Total F+M		7923	6914

Source : Direction Générale de la Promotion de la Femme et Egalité du Genre ; Centres de Développement Familial et Communautaire

Tableau 77. Effectif de personnes victimes des violences psychologiques par Province et par sexe

Province	Sexe	2017	2018
Bubanza	F	133	111
	M	19	19
Bujumbura	F	207	243
	M	38	29
Bujumbura Mairie	F	56	53
	M	14	15
Bururi	F	159	146
	M	90	79
Cankuzo	F	110	159
	M	4	18
Cibitoke	F	383	435
	M	14	57
Gitega	F	630	433
	M	129	55
Karusi	F	133	100
	M	31	23
Kayanza	F	290	431
	M	81	61
Kirundo	F	723	693
	M	358	297
Makamba	F	148	119
	M	20	10
Muramvya	F	240	250
	M	22	30
Muyinga	F	1273	668
	M	634	277
Mwaro	F	78	74
	M	7	9
Ngozi	F	436	485
	M	97	61
Rumonge	F	197	240
	M	33	40
Rutana	F	145	95
	M	15	7
Ruyigi	F	272	405
	M	23	28
Total	F	5613	5140
	M	1629	1115

Total F+M	7242	6255
------------------	-------------	-------------

Source : Direction Générale de la Promotion de la Femme et Egalité du Genre ; Centres de Développement Familial et Communautaire

Tableau 78. Nombre de cas de tueries suite aux Violences Sexuelles et basées sur le Genre par Province et par sexe

Province	Sexe	2017	2018
Bubanza	F	3	1
	M	0	0
Bujumbura	F	4	3
	M	4	3
Bujumbura Mairie	F	0	0
	M	0	0
Bururi	F	4	7
	M	5	10
Cankuzo	F	5	0
	M	1	0
Cibitoke	F	1	1
	M	0	2
Gitega	F	6	4
	M	1	4
Karusi	F	6	6
	M	5	6
Kayanza	F	0	6
	M	5	3
Kirundo	F	2	5
	M	10	16
Makamba	F	0	0
	M	1	0
Muramvya	F	0	3
	M	1	2
Muyinga	F	13	8
	M	0	2
Mwaro	F	1	0
	M	0	0
Ngozi	F	4	2
	M	4	0
Rumonge	F	1	1
	M	0	0
Rutana	F	2	4

	M	0	1
Ruyigi	F	4	3
	M	0	0
Total	F	56	54
	M	37	49
Total F+M		93	103

Source : Direction Générale de la Promotion de la Femme et Egalité du Genre ; Centres de Développement Familial et Communautaire

Tableau 79. Effectif des victimes des VSBG ayant bénéficié d’une prise en charge médicale par Province et par sexe

Province	Sexe	2018
Bubanza	F	0
	M	0
Bujumbura	F	21
	M	5
Bujumbura Mairie	F	6
	M	1
Bururi	F	56
	M	10
Cankuzo	F	0
	M	0
Cibitoke	F	265
	M	17
Gitega	F	95
	M	15
Karusi	F	23
	M	3
Kayanza	F	34
	M	10
Kirundo	F	176
	M	137
Makamba	F	55
	M	4
Muramvya	F	11
	M	1
Muyinga	F	0
	M	0
Mwaro	F	1
	M	0

Ngozi	F	588
	M	53
Rumonge	F	23
	M	0
Rutana	F	15
	M	1
Ruyigi	F	3
	M	3
Total	F	1372
	M	260
Total F+M		1632

Sources : Direction Générale de la Promotion de la Femme et Egalité du Genre ; Centres de Développement Familial et Communautaire

Tableau 80. Effectif des victimes des VSBG ayant bénéficié d'une prise en charge Socio-économique par Province et par sexe

Province	Sexe	2018
Bubanza	F	0
	M	0
Bujumbura	F	26
	M	1
Bujumbura Mairie	F	8
	M	0
Bururi	F	0
	M	1
Cankuzo	F	0
	M	0
Cibitoke	F	35
	M	1
Gitega	F	84
	M	27
Karusi	F	18
	M	3
Kayanza	F	47
	M	12
Kirundo	F	173
	M	109
Makamba	F	0
	M	0
Muramvya	F	1

	M	1
Muyinga	F	0
	M	0
Mwaro	F	38
	M	0
Ngozi	F	1
	M	1
Rumonge	F	0
	M	0
Rutana	F	15
	M	0
Ruyigi	F	0
	M	0
Total	F	446
	M	156
Total F+M		602

Source : Direction Générale de la Promotion de la Femme et Egalité du Genre ; Centres de Développement Familial et Communautaire

Tableau 81. Effectif des victimes des VSBG ayant bénéficié d’une prise en charge psychologique par Province et par sexe

Province	Sexe	2018
Bubanza	F	240
	M	48
Bujumbura	F	95
	M	11
Bujumbura Mairie	F	123
	M	26
Bururi	F	265
	M	139
Cankuzo	F	252
	M	22
Cibitoke	F	50
	M	2
Gitega	F	674
	M	72
Karusi	F	385
	M	60
Kayanza	F	254
	M	40

Kirundo	F	405
	M	220
Makamba	F	331
	M	32
Muramvya	F	341
	M	24
Muyinga	F	1832
	M	833
Mwaro	F	157
	M	10
Ngozi	F	480
	M	48
Rumonge	F	203
	M	10
Rutana	F	206
	M	10
Ruyigi	F	0
	M	0
Total	F	6293
	M	1607
Total F+M		7900

Source : Direction Générale de la Promotion de la Femme et Egalité du Genre ; Centres de Développement Familial et Communautaire

Tableau 82. Effectif des victimes des VSBG ayant bénéficié d'une assistance juridique par Province et par sexe

Province	Sexe	2018
Bubanza	F	23
	M	3
Bujumbura	F	319
	M	30
Bujumbura Mairie	F	11
	M	6
Bururi	F	53
	M	34
Cankuzo	F	0
	M	0
Cibitoke	F	334
	M	37
Gitega	F	317

	M	66
Karusi	F	184
	M	25
Kayanza	F	314
	M	47
Kirundo	F	202
	M	155
Makamba	F	279
	M	29
Muramvya	F	186
	M	24
Muyinga	F	0
	M	0
Mwaro	F	70
	M	26
Ngozi	F	461
	M	68
Rumonge	F	8
	M	0
Rutana	F	145
	M	7
Ruyigi	F	95
	M	0
Total	F	3001
	M	557
Total F+M		3558

Source : Direction Générale de la Promotion de la Femme et Egalité du Genre ; Centres de Développement Familial et Communautaire

Tableau 83. Effectif de personnes adultes survivantes des VSBG accueillies au Centre Humura

Sexe	2017	2018
F	899	829
H	151	164
Total	1050	993

Source : Centre Humura

Tableau 84. Effectif des enfants survivants des VSBG accueillies au Centre Humura

Sexe	2017	2018
F	121	167
H	19	20
Total	140	187

Source : Centre Humura

Tableau 85. Répartition de personnes adultes survivantes des VSBG selon le type de violence subie

Types de Violences	Sexe	2017	2018
Sexuelles	F	99	82
	H	7	5
Physiques	F	117	142
	H	19	19
Socio-économiques	F	78	214
	H	26	44
Psychologiques ou Morales	F	607	576
	H	124	100
Total	F	901	1014
	H	176	168
Total F+H		1077	1182

Source : Centre Humura

Tableau 86. Répartition des enfants survivants des VSBG selon le type de violence subie

Types de Violences	Sexe	2017	2018
Sexuelles	F	90	111
	G	10	3
Physiques	F	9	21
	G	1	7
Socio-économiques	F	1	5
	G	0	4
Psychologiques ou Morales	F	22	30
	G	6	8
Total	F	122	167
	G	17	22
Total F+G		139	189

Source : Centre Humura

Tableau 87. Répartition de personnes adultes survivantes des VSBG selon le type de prise en charge reçue

Types de prise en charge	Sexe	2017	2018
Médicale	F	74	70
	H	7	8
Psychologique	F	899	820
	H	155	163
Socio-économique	F	316	124
	H	0	0
Juridique	F	125	147
	H	15	25
Médiation des couples en conflits	F	292	181
	H	292	181
Total	F	1706	1342
	H	469	377
Total F+H		2175	1719

Source : Centre Humura

Tableau 88. Répartition des enfants survivants des VSBG selon le type de prise en charge reçue

Types de prise en charge	Sexe	2017	2018
Médicale	F	66	78
	G	14	4
Psychologique	F	115	37
	G	19	4
Socio-économique	F	193	89
	G	96	65
Juridique	F	38	163
	G	3	22
Total	F	391	352
	G	131	94
Total F+G		522	446

Source : Centre Humura

Tableau 89. Effectif des personnes adultes victimes des VSBG ayant bénéficiés d'une prise en charge complète ou holistique

Types de prise en charge	Sexe	2017	2018
Complète ou holistique	F	473	468
	H	86	51
Total F+G		559	519

Source : Centre Humura

Tableau 90. Effectif des enfants victimes des VSBG ayant bénéficiés d'une prise en charge complète ou holistique

Types de prise en charge	Sexe	2017	2018
Complète ou holistique	F	107	125
	G	20	6
Total F+G		127	131

Source : Centre Humura

Tableau 91. Effectif des personnes adultes victimes des VSBG ayant bénéficié d'une prise en charge étant hébergées au Centre HUMURA

Sexe	2017	2018
F	316	124
H	0	0
Total	316	124

Source : Centre Humura

Tableau 92. Effectif des enfants victimes des VSBG ayant bénéficié d'une prise en charge étant hébergées au Centre HUMURA

Sexe	2017	2018
F	193	89
G	96	65
Total	289	154

Source : Centre Humura

Tableau 93. Effectif des femmes et filles accueillies à la maison des femmes

Motifs de présence à la maison des femmes	2017	2018
Violences physiques	1	0
Violences psychologiques	10	53
Violences sexuelles	0	0
Violences économiques	426	221
Total	437	274

Source : Projet Maison des Femme

Tableau 94. Effectif des femmes et filles, Enfants malnutris assistés à la Maison des femmes

Types d'assistance	2017	2018
Assistance psychologique pour les femmes et filles	475	213
Appui matériel et financier pour les femmes et filles	108	25
Kit alimentaire pour les enfants malnutris (lait, farine de bouillie et sucre)	283	120
Total	866	358

Source : Projet Maison des Femmes

Tableau 95. Effectif des personnes sensibilisées/formées dans le cadre du projet Maison des Femmes au Burundi

Thèmes	2017	2018
Changement de comportement	71	56
Organisation et Gestion des associations	26	51
Code des personnes et de la famille	26	0
Planning Familial	26	50
Résolution pacifique des conflits	26	0
Nutrition des enfants	26	0
Nutrition des femmes enceintes et des femmes allaitantes	35	0
Maladies sexuellement transmissibles	50	0
Elaboration et gestion des projets	50	50
Total Général	336	209

Source : Projet Maison des Femmes

Tableau 96. Effectif des groupements et membres des groupements encadrés par la Maison des Femmes

Nombre de groupements et de membres des groupements	2017	2018
Groupements encadrés par la MFB	31	37
Membres des Groupements encadrés par la MFB	705	803
Groupements ayant bénéficié des crédits encadrés par MFB	17	17
Membres de groupements ayant bénéficiés des crédits encadrés par la MFB	512	512

Source : Projet Maison des Femmes

Tableau 97. Effectif des personnes sensibilisées/formées dans le cadre de lutte contre les VSBG et la promotion du genre

Thèmes	Sexe	2017	2018
Droits des femmes et égalité du genre	F	218	0
	H	215	0
Gestion des récoltes et affectations des revenus	F	114	23
	H	133	2
Loi sur les VBG et lutte contre les VBG	F	744	3472
	H	743	2962
Techniques de plaidoyer	F	60	0
	H	0	0
Total	F	1136	3495
	H	1091	2964
Total F+H		2227	6459

Source : Unité d'Appui en Genres et Promotion de la Femme

V.5. Tableaux des données sur le personnel du Ministère

Tableau 98. Effectif du personnel par poste occupé et par sexe

Postes occupés	Sexe	2017	2018
Cabinet (Ministre et Assistant du Ministre)	F	1	1
	H	1	1
Secrétariat Permanent (Secrétaire Permanent)	F	0	0
	H	1	1
Inspection Générale	F	0	0
	H	1	1
Inspections	F	0	0
	M	2	2
Directions Générales	F	3	2
	H	5	6
Départements	F	10	9
	H	14	15
Directions des Centres	F	6	6
	H	5	5
Directions des Projets	F	2	2
	H	1	2
Coordinations des CDFC	F	21	21
	H	15	15
Postes des Conseillers	F	124	127
	H	137	318
Postes d'appui pour la collaboration (Secrétaires, Assistants Sociaux ou Agent d'appui)	F	660	684
	H	287	318
Postes d'appui pour l'exécution (Planton, Chauffeur, Veilleurs et Nurses)	F	135	145
	H	311	306
Total	F	962	997
	H	780	824
Total F+H		1742	1821

Source : Service de la Gestion des Ressources Humaines de l'Administration Centrale, des Administrations Personnalisées, les Directions des Centres et Projets

Tableau 99. Effectif du personnel par catégorie et par sexe

Catégories	Sexe	2017	2018
Catégorie de Direction	F	167	168
	H	182	200
Catégorie de collaboration	F	660	684
	H	287	318
Catégorie d'exécution	F	135	145
	H	311	306
Total	F	962	997
	H	780	824
Total F+H		1742	1821

Source : Service de la Gestion des Ressources Humaines de l'Administration Centrale, des Administrations Personnalisées, les Directions des Centres et Projets